

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le corporatisme dans la doctrine et dans les faits, par M. Georges De Leener. —
Le développement des industries alimentaires en Belgique, par M. Robert-J. Lemoine.
— Statistiques.

LE CORPORATISME DANS LA DOCTRINE ET DANS LES FAITS

par M. Georges De Leener,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Les progrès de l'idée corporative dans le monde témoignent d'un incontestable succès. Sa vogue s'explique peut-être d'autant mieux que le concept du corporatisme reste une notion confuse. Les divergences sont grandes dans ses présentations élémentaires et plus encore dans ses essais de doctrine. Elles ne sont pas moindres dans ses réalisations. Elles apparaîtront nettement, encore que nous nous gardions bien de vouloir les accentuer par un exposé partial, dans le tour que nous nous proposons de faire d'assez nombreux écrits — petits et grands — consacrés au corporatisme, ainsi que des régimes corporatifs en divers pays.

* * *

Pour prendre notre départ, nous choisirons une œuvre destinée à rester, au moins au point de vue chronologique, primordiale dans l'histoire du corporatisme. Nous voulons parler de l'ensemble des écrits qu'il y a un demi-siècle déjà de la *Tour du Pin* consacra au rôle de la corporation dans la rénovation sociale et politique telle que celle-ci répondait à ses désirs (1). Son souci initial gît dans la recherche d'une formule de rénovation destinée à la fois à assainir l'organisme politique et à élever le sort des humbles. Elle est très éloignée du retour à l'ancien ordre corporatif. Elle range les individus dans leurs cadres professionnels respectifs sur lesquels elle fonde l'ordre social. « Il faut, écrit de la *Tour du Pin* (2),

réorganiser les corps professionnels afin que les droits et les intérêts de chaque profession puissent être représentés. Mais cette reconnaissance ne saurait être l'œuvre de la loi. La loi ne crée pas des êtres même moraux...; elle reconnaît, elle protège des êtres qui apparaissent à la vie, et le pouvoir les guide vers leurs fins en les harmonisant avec l'ordre social... La reconstitution des corporations ne saurait être l'œuvre de décrets *à priori*; mais dès que cette renaissance, indispensable à la paix dans le monde du travail, après avoir été préparée par l'initiative des patrons chrétiens, se sera manifestée par un commencement d'existence et aura ainsi reparu en fait, ce sera à la loi de la reconnaître en droit, de la fortifier par des privilèges, de la diriger par certaines règles vers un développement politique, selon un plan conforme à la nature des intérêts privés, en même temps qu'aux fins sociales dernières auxquelles elles doivent conduire. » Précisons encore les mêmes conceptions en empruntant à leur auteur sa propre définition du principe corporatif : « Le principe du régime corporatif nous paraît consister dans la reconnaissance d'un droit propre, tant à chaque membre de l'association qu'à celle-ci dans l'Etat et à l'Etat envers celle-ci (3). » Et ailleurs il ajoutait : « Ce qu'il y a de plus caractéristique dans le régime corporatif après la garantie du droit individuel, c'est celle du droit propre à l'association. Celle-ci n'est pas, comme on l'aurait voulu dans ces derniers temps, une société

(1) DE LA TOUR DU PIN : *Vers un ordre social chrétien*. Jalons de Route, 1882-1907. Paris, Gabriel Beauchesne, 1929.

(2) *Id.*, *ibid.*, page 395.

(3) *Id.*, *op. cit.*, p. 22.

purement privée, sans lien avec la chose publique. Elle est une institution sociale qui tient une place déterminée dans l'organisation de la commune, et plus ou moins directement dans celle de l'État (4). » Enfin, les avantages attendus selon *de la Tour du Pin* de la substitution de ce régime corporatif « au régime actuel, disait-il, dit de la liberté du travail », étaient « l'arrêt de la décadence économique par la loyauté de la concurrence et la prospérité du métier ; — l'arrêt de la décadence morale par la conservation des foyers et le retour à la vie de famille ; — l'arrêt de la décadence politique par le rétablissement pour chacun de la possession d'état » (5).

Sautant par-dessus plus d'un demi-siècle, nous arrivons à une œuvre doctrinale présentant le corporatisme à la fois sur un plan plus étendu et plus élevé et sous la forme d'un système intégrant toute la vie économique, politique et sociale de la nation. *Mihail Manoïlesco* nous offre, en effet, une doctrine de corporatisme intégral et pur (6). A son dire, le corporatisme est la doctrine de l'organisation fonctionnelle de la nation. Les corporations sont les organes qui remplissent cette fonction et chaque corporation est définie par la fonction nationale qu'elle remplit (7). Elle est une organisation collective et publique composée de la totalité des personnes (physiques ou juridiques) remplissant ensemble la même fonction nationale. Elle a pour but d'assurer l'exercice de cette fonction, dans l'intérêt supérieur de la nation, par des règles de droit imposées au moins à ses membres (8). Tel que le comprend *M. Manoïlesco*, le corporatisme implique que les corporations constituent la seule base possible du pouvoir public et que l'État lui-même ne peut reposer que sur les corporations (9). Non seulement il ne peut exister qu'en vertu de l'existence préalable des corporations, mais l'État apparaît en outre, dans cette doctrine, comme une forme corporative propre, car l'État nous est présenté lui-même comme une corporation ayant deux catégories de fonctions qui lui sont particulières. La première comprend des fonctions qui lui sont exclusives et indépendantes de celles des autres corporations. Elles sont la défense nationale, la politique extérieure et l'ordre intérieur. Malgré leur importance, elles le placent sur le même plan que les autres corporations. La seconde catégorie comprend la coordination et la discipline des autres corporations, par où il se pose sur un plan supérieur à celui de celles-ci (10). Aussi l'État est-il simultanément, dans l'esprit de *Manoïlesco*, une corporation et une supercorporation. Ces dernières considérations permettent de comprendre que sa doctrine soit celle non seulement du corporatisme pur, mais aussi du corporatisme intégral.

L'idéologie corporatiste s'élargit encore singulière-

ment avec le sens que lui a prêté *G. de Michélis* dans un ouvrage tout nouveau consacré à son extension aux relations entre tous les peuples (11). « A l'anarchie d'une concurrence effrénée, aux interventions politiques dans l'économie, écrit-il, doit se substituer, seule condition de salut, une collaboration internationale établie sur des bases corporatives, lesquelles seront susceptibles de donner leur place légitime et leur plus haute valeur à chacun des facteurs de la production (12). Sans doute par ses objectifs, pareil plan se rapproche-t-il du corporatisme; mais l'analogie des moyens n'est pas évidente. Il nous paraît que le terme corporation doit être fort sollicité pour permettre d'entrevoir dans les relations entre les nations une organisation corporative de la nature de celle intervenant dans les rapports entre les groupes à l'intérieur d'une même nation. L'œuvre de la corporation dans le monde serait essentiellement une coordination des forces productives (13). Elle satisfait à la nécessité de limiter l'arbitraire des communautés nationales à l'égard de l'utilisation de leurs richesses nationales (14). Elle répondrait aussi à l'opportunité de limites aux profits des unités nationales (15). Partout dans le livre de *G. de Michélis* apparaît le même souci primordial de coordination. En réalité, sous le vocable de corporation, à de multiples reprises, le souhait y est exprimé d'une action de la part des nations dans le sens d'une coordination délibérée et collective des faits de structure et de vie économique. La corporation conjuguera et coordonnera les forces qui devraient tendre toutes ensemble à assurer un plus haut niveau à la vie économique et sociale des nations (16). Par exemple, elle permettrait d'organiser l'envoi de groupes de colons des régions surpeuplées vers de nouvelles terres, le choix de celles-ci étant guidé par les indications précises d'une sociologie coloniale (17).

Entre les appels de *de la Tour du Pin* et de *Manoïlesco*, prêchant dans des œuvres considérables la transformation corporative plus ou moins étendue du monde politique, économique et social, d'autres évocations du salut par la corporation ont été plus modestes dans leurs termes ou plus limitées dans leur portée. Dans une étude assez récente, *L.-Th. Léger* (18) fait appel, sans prononcer le mot de corporation, mais en en utilisant le sens, à l'organisation des professions pour leur assurer, en tant que professions, une participation directe et effective à l'exercice du pouvoir (19). Il lui attribue de vrais buts corporatifs : défendre, vis-à-vis des autres, les intérêts de chaque profession ; régler l'exercice de celle-ci dans les limites de sa compétence ; juger les conflits professionnels d'ordre

(4) *Id.*, op. cit., p. 23.

(5) *Id.*, op. cit., p. 32.

(6) MIHAIL MANOÏLESCO : *Le Siècle du Corporatisme, Doctrine du Corporatisme intégral et pur*. Paris, Alcan, 1934.

(7) *Id.*, op. cit., pp. 80 et 81.

(8) *Id.*, op. cit., p. 176.

(9) *Id.*, op. cit., p. 92.

(10) *Id.*, op. cit., pp. 164 et 165.

(11) G. DE MICHELIS : *La Corporation dans le monde, Economie dirigée internationale*. Paris, Denoël et Steele, 1935.

(12) *Id.*, op. cit., p. 181.

(13) *Id.*, op. cit., pp. 298 et 299.

(14) *Id.*, op. cit., pp. 28 et 29.

(15) *Id.*, op. cit., p. 30.

(16) *Id.*, op. cit., p. 110.

(17) *Id.*, op. cit., p. 110.

(18) L.-TH. LÉGER : *Classes et professions dans l'Etat, Le précorporatisme en Belgique*. Bruxelles, Editions de la Cité chrétienne, 1934.

(19) *Id.*, op. cit., p. 36.

personnel; réglementer la vie économique interprofessionnelle; arbitrer les conflits interprofessionnels. Les Conseils provinciaux et le Sénat constitueraient la représentation officielle des professions. La Chambre des Représentants resterait soumise au régime de l'élection au suffrage universel (20).

Nombreux sont des industriels et des publicistes qui vouent en France une grande persévérance au progrès des idées corporatives sous des formes d'ailleurs généralement très mitigées en comparaison des doctrines exposées plus haut. A de multiples occasions, *Eugène Mathon* y a attiré l'attention du monde industriel français, où il occupe une place de premier plan. Ses vœux vont à une « politique efficace d'action économique corporative (21) », appuyée exclusivement sur la solidarité librement consentie des industriels sans intervention des pouvoirs publics. Il caractérise le rôle de la corporation par sa place dans ce triptyque : initiative individuelle du producteur, discipline corporative de la profession, arbitrage impartial de l'Etat. Au surplus, il dénonce le danger de tentatives de la part de groupements professionnels trop imbus de leur importance économique ou de leur puissance électorale, d'empiètements sur les attributions de l'Etat ou de pressions sur les décisions des pouvoirs publics (22).

C'est dans des limites assez équivalentes que *Pierre Lucius* recommande également le corporatisme à l'occasion d'un examen de la situation de l'industrie du cuir en France. Il s'agit, à son sens, de sauver l'industrie des désordres d'une initiative désordonnée, mais aussi de « prévenir l'avènement d'une sorte d'étatisme corporatif, animé de l'esprit de domination et d'envieuse hostilité envers la vie, dans son jaillissement spontané ». Le but est de concilier la libre initiative avec les « disciplines devenues nécessaires » (23). Le corporatisme de notre auteur laisse entrevoir « l'institution d'un nouvel ordre corporatif, où sera restaurée la prééminence des chefs d'entreprises dans la plénitude de leurs libertés professionnelles et de leurs responsabilités sociales (24) ».

Le plus récent des ouvrages consacrés au corporatisme et parus en Belgique nous expose, sous la plume de *Charles Anciaux* (25), à titre de principe initial que la nation, groupe social, est et ne peut être qu'une réunion de sociétés primaires constitutives, un ensemble de fonctions et non d'individus, ayant pour but le maintien de la civilisation (26). L'opposition en est évidente avec la conception de la nation démocratique. Celle-ci n'étant qu'une addition d'individus, il s'ensuit que sur le plan politique, le fils ignore le père et l'ouvrier le patron — chacun décidant et éli-

sant à sa guise — et que ni la famille ni le métier, en tant que cellules sociales, ne sont représentées ou organisées dans la nation. *Ch. Anciaux* rejette la formule, telle qu'il la qualifie, absolue et irritante de *Mussolini* : « Tout pour l'Etat, tout par l'Etat, rien sans l'Etat. » Dans sa conception, la souveraineté de l'Etat est limitée. Des droits existent qui lui sont antérieurs et extérieurs. Ce sont principalement les droits de la famille, les droits de la profession ou du travail, les droits des communes et des régions, les droits des associations. Un précorporatisme apparaît d'ores et déjà en Belgique dans le fait qu'il n'est pour ainsi dire aucune industrie qui ne soit affiliée à un groupement patronal, qui n'en accepte les disciplines, n'en invoque l'intervention (27). Dans le système préconisé, l'organisation corporative belge dans chaque industrie comporterait des syndicats patronaux et ouvriers qui devraient s'intégrer dans la corporation de la même industrie. Cette corporation serait représentée dans chaque centre important par un conseil corporatif. Au stade secondaire et national apparaîtrait le conseil général de la corporation. Un conseil supérieur des corporations serait l'organe intercorporatif. Chaque corporation, puissance de droit public, disposerait d'un patrimoine insaisissable et inaliénable. Les prérogatives des divers conseils seraient multiples : réglementation du travail, fixation des salaires, prévoyance sociale, enseignement professionnel, constitution de fonds de secours pour les entreprises en détresse, recherche de l'équilibre entre la production et la consommation; police du métier, surveillance des progrès techniques, etc. (28). Une chambre nationale serait chargée des fonctions propres qui resteraient du ressort de l'Etat : armée, haute police, haute justice, politique extérieure (29).

* * *

Les considérations qui viennent d'être exposées sont constituées d'emprunts à des œuvres doctrinales plus ou moins développées. Il est d'autres expressions d'opinions sur le corporatisme qui ont abouti à des réalisations jetant sur sa structure des clartés dont les exposés doctrinaux sont généralement privés. A cet égard, rien n'atteint l'importance des réalisations corporatives accomplies en Italie sous le signe du fascisme. Les formules doctrinales en ont été en grande partie exprimées par *Mussolini*, encore qu'elles aient souvent varié ou qu'elles soient parfois restées dans une singulière imprécision. Les corporations destinées à jouer dans l'organisation corporative italienne le rôle essentiel ne furent créées que par la loi du 5 février 1934, qui leur conféra le soin de diriger l'économie italienne. *Mussolini* les a définies comme suit : « La corporation est une catégorie de la production qui se contrôle elle-même en tenant compte de l'intérêt général, qui, de toute façon, est déjà sauve-

(20) *Id.*, op. cit., pp. 97 et suiv.

(21) *EUGÈNE MATHON* : *Le producteur, la corporation, l'Etat*, 1935, p. 9.

(22) *Id.*, op. cit., pp. 9 et 15.

(23) *PIERRE LUCIUS* : *Une grande industrie dans la tourmente. Le corporatisme devant les réalités*. Paris, Les Œuvres françaises, 1935, p. 11.

(24) *Id.*, op. cit., p. 10.

(25) *CHARLES ANCIAUX* : *L'Etat corporatif. Lois et conditions d'un régime corporatif en Belgique*. Bruxelles, Éditions des Cahiers corporatifs, 1935.

(26) *Id.*, op. cit., p. 12.

(27) *Id.*, op. cit., p. 29.

(28) *Id.*, op. cit., pp. 55 et suiv.

(29) *Id.*, op. cit., p. 109.

gardé par l'intervention de l'Etat. » Elle a donc pour rôle de contrôler une branche de la production. Elle a à sa tête, en dehors du président, un conseil dont la composition est déterminée par le décret qui l'a instituée. Les associations professionnelles de patrons et d'ouvriers réunies au sein de la corporation désignent leurs représentants à ce même conseil ; mais leur choix est subordonné à la ratification du chef du gouvernement. Celui-ci tient en conséquence toutes les nominations à sa discrétion. Dans son état actuel, la structure corporative italienne comprend à l'échelon inférieur des syndicats distincts de patrons et d'ouvriers ou d'employés sur le plan local ou régional. Au deuxième degré, des fédérations réunissant respectivement les syndicats de patrons et les syndicats d'ouvriers ou d'employés en groupements nationaux. A ces deux premiers échelons, chaque syndicat et les fédérations qui l'englobent se limitent à des catégories professionnelles étroites. Le troisième échelon est constitué par les confédérations réunissant séparément patrons et ouvriers ou employés de toutes les catégories qui se rattachent à une branche nationale d'activité comme l'agriculture, le commerce, l'industrie, le crédit, etc. La corporation apparaît au quatrième échelon en étant composée de représentants à la fois des employeurs et des salariés. Au-dessus des corporations règne le conseil national des corporations.

Les prérogatives attribuées à l'organisation corporative italienne sont diverses, selon ses échelons. *Georges Bourgin* en a fait récemment l'analyse critique (30). Devant l'assemblée générale du Conseil national des corporations, *Mussolini* présenta le 13 novembre 1933 un ordre du jour que l'assemblée adopta et qui « assigne comme tâches spécifiques aux corporations, celles de conciliation, de consultation, avec caractère obligatoire dans les problèmes de plus grande importance, et, par l'entremise du conseil national des corporations, celle d'édicter des lois régulatrices de l'activité économique de la nation ». Le même ordre du jour fait des corporations « l'instrument qui, sous l'égide de l'Etat, réalise la discipline intégrale, organique et unitaire des forces productives, en vue du développement de la richesse, de la puissance politique et du bien-être du peuple italien (31).

Il est trop tôt pour juger le corporatisme italien par ses résultats. Les corporations qui en constituent l'essentiel ont été créées, il n'y a guère plus d'une année, en exécution de la loi du 5 février 1934 et leurs membres n'ont été désignés qu'à la fin de cette année. *Mussolini* lui-même a mis en garde contre l'illusion de résultats immédiats. « Aujourd'hui, 10 novembre de l'an XIII, a-t-il déclaré, la grande machine s'ébranle. Il ne faut pas en attendre des miracles immédiats. D'ailleurs, il ne faut pas en attendre de miracles quelconques, surtout si le désordre économique et moral dont souffre une si grande partie du monde

doit continuer. Le miracle n'appartient pas à l'économie. La période qui va s'ouvrir est une phase expérimentale : un point de départ, et non un point d'arrivée (32). »

D'autres réalisations corporatives sont d'une beaucoup moindre portée, du moins sur le plan économique et dans leur état actuel. On retiendra cependant que les nouvelles formules parlementaires en vigueur en Autriche et au Portugal reposent en grande partie sur l'existence des corporations. Particulièrement au Portugal, à côté de l'assemblée nationale élue au suffrage universel, existe une Chambre corporative représentant les diverses branches d'activité de la nation.

* * *

De cet aperçu des doctrines corporatistes et des premières réalisations de régime corporatif se dégage d'emblée l'impression d'une grande variété de conceptions et d'objectifs secondaires. Pour ce qui est de ses objectifs essentiels, une certaine homogénéité est manifeste. Il en est ainsi de la visée tendant à rétablir l'ordre dans la société moderne et à coordonner au mieux de l'intérêt général toutes les forces économiques et sociales. Il en est de même de la tendance à un rajeunissement ou à une reconstitution de l'Etat. Une certaine homogénéité ne se constate pas seulement dans les objectifs essentiels des multiples plans corporatifs. Elle apparaît aussi dans divers de leurs moyens d'action. Ils accordent aux corporations ou à leurs substituts des attributions permettant de décharger l'Etat d'une plus ou moins grande partie de ses prérogatives dans l'ordre de l'interventionnisme économique et social, telles, notamment, la réglementation des conditions de travail et les assurances sociales. Dans toutes les conceptions du corporatisme et dans toutes ses réalisations, l'économie dite « capitaliste » subsiste et l'initiative privée est respectée dans « le champ de la production comme l'instrument le plus efficace et le plus utile dans l'intérêt national ». Selon l'expression aussi de *Borel*, à propos du corporatisme en Italie, « l'organisateur de l'entreprise est responsable de la production vis-à-vis de l'Etat » (33).

Les conceptions du corporatisme n'en brillent pas moins par une extrême diversité. Celle-ci caractérise la notion des relations entre les corporations et l'Etat. « Le principe du régime corporatif, écrivait *de la Tour du Pin*, nous paraît consister dans la reconnaissance d'un droit propre, tant à chaque membre de l'association qu'à celle-ci dans l'Etat et à l'Etat envers celle-ci (34). » Les réalisations corporatives en Italie nous montrent les corporations soumises à la volonté du gouvernement telle que l'entend le parti fasciste. *Manoïlesco* y oppose sa conception selon laquelle la source du pouvoir jaillirait des corporations mêmes. Dans l'Etat corporatif de son mode, chaque force corporative ou syndicale qui voudrait abuser de sa puissance contre le reste de la collecti-

(30) GEORGES BOURGIN : *L'Etat corporatif en Italie*. Paris, F. Aubler, 1935.

(31) *Id.*, op. cit., p. 142.

(32) GEORGES BOURGIN, op. cit., pp. 226 et 227.

(33) J. BOREL : *L'expérience corporative en Italie*, p. 100.

(34) DE LA TOUR DU PIN, op. cit., p. 22.

tivité, rencontrerait l'opposition organisée automatiquement de toutes les autres forces (35).

Diversité aussi et même divergences profondes dans la question du départage des prérogatives des patrons et des ouvriers dans l'organisation corporative. Ainsi, d'après *Eugène Mathon* (36), dans chaque profession n'y aurait-il pas une, mais deux corporations. La première — corporation économique — serait dirigée par les seuls patrons. La seconde — corporation sociale — où figurerait une représentation ouvrière, n'aurait à examiner que les questions de salaires et de conditions de travail. Dans l'esprit de *de la Tour du Pin*, la corporation réunissait en nombre égaux patrons et ouvriers délégués par leurs associations locales respectives et particulières constituant le premier degré de l'organisation corporative. Le système corporatif italien a consacré le même principe paritaire dans la constitution de la corporation nationale. En cas de division des patrons et des ouvriers sur une question concernant les conditions d'emploi, le différend serait sans doute tranché souverainement par le conseil des corporations. Le départage des prérogatives respectives des patrons et des ouvriers reste néanmoins l'une des grosses difficultés du système corporatif. *Manoïlesco* traduit à ce sujet un aveu de faiblesse du régime en écrivant : « Donner une voix égale au grand industriel et à l'ouvrier sur n'importe quelle question concernant la corporation, ce serait tomber dans les pires absurdités du régime démocratique; la démocratie, chassée de la vie publique, se réfugierait ainsi à l'intérieur des corporations (37). » L'issue de la difficulté serait, à en croire le même auteur, de départager les missions des corporations de telle manière qu'on puisse éviter les manifestations de volonté collective et leur substituer des opinions techniques et objectives. La considération de pareille solution n'est évidemment pas pertinente.

* * *

La diversité des conceptions corporatives et la multiplicité des points de vue de leurs auteurs expliquent que le monde se partage entre partisans et adversaires du corporatisme, les uns aussi résolus que les autres, outre que nombreux sont ceux dont l'opinion n'est pas encore faite à son égard.

Nous ne pouvons suivre les partisans du régime corporatif dans leurs prétentions de réaliser le plus sûrement l'unification et l'intégration du processus productif, non pas à l'avantage d'une certaine catégorie ou de plusieurs catégories déterminées, mais pour le bien de la masse des producteurs-consommateurs (38). Tout le développement économique du XX^e siècle prouve que les mêmes buts avaient été atteints sous le régime de la liberté partout et aussi longtemps qu'elle ne subit pas des entraves suscitées par des égarements des corps politiques. Dans le même

ordre d'idées, rien de plus insolite que l'allusion de *de Michelis* aux « divers éléments de la production qui demeurent stériles, faute de pouvoir se combiner pleinement et efficacement entre eux (39) ». Les empêchements qui contrarient cette combinaison ont été généralement le fait des restrictions que l'ignorance ou la pusillanimité des hommes ont apportées à l'exercice de la liberté.

Nulle part, le système corporatif n'a encore donné le plein témoignage de sa valeur. On ne pourra sans doute le juger complètement que dans quelques décades. Ses principes et ses méthodes ont provoqué d'ores et déjà de très vives appréhensions. L'économie corporative fasciste en particulier a fait l'objet de sévères critiques de la part de *E. Rosenstock-Franck* (39), selon qui les interventions de l'État fasciste manquent vraiment d'originalité sous le couvert trompeur de corporatisme et se réduisent en matière économique à un simple opportunisme. D'autre part, *Jean Lescure* (41) critique le régime corporatif italien qui, « pour corriger un mal (les crises), pour remédier à des excès (les abus des monopoles de production), n'hésite pas à priver le monde économique de ce levier incomparable qu'est l'initiative individuelle et à soumettre la production au régime des assemblées ».

Par ailleurs, le corporatisme verse en pleine utopie lorsqu'il poursuit, avec *de Michelis*, l'application aux rapports entre les nations et à la coordination de leurs intérêts économiques des formules corporatives. Nous n'entrevoions pas la possibilité que des accords internationaux puissent, selon sa suggestion, distribuer dans le monde les travailleurs de tous les pays au mieux des possibilités d'exploitation que quelque aréopage aurait fixées aux régions dont il ordonnerait la mise en valeur.

Contenu dans des limites plus modestes, le corporatisme mérite toutefois de retenir l'attention tant par certains de ses objectifs que par certaines de ses solutions. Nous ne concevons ce ralliement autour de la formule corporative que dans la mesure où ses applications conserveraient à l'exercice de la liberté économique de larges latitudes et aux effets de la concurrence de grandes possibilités. Nulle contradiction absolue n'existe nécessairement entre l'organisation corporative et le libéralisme économique avec lequel ses plus ardents partisans tentent fort inopportunistement de le mettre en opposition.

Sous cette réserve formelle, nous adhérierions volontiers à des formules d'organisation corporative qui permettraient de décharger l'État des fardeaux d'intervention de toute sorte sous lesquels il ploie et menace de s'écrouler en entraînant avec lui la chute de nos institutions politiques. Telles sont notamment les conséquences de ses prérogatives en matière d'assis-

(35) M. MANOILESCO. *op. cit.*, p. 290.

(36) EUGÈNE MATHON : *La corporation, base de l'organisation économique*. Paris, Berger-Levrault, 1934.

(37) M. MANOILESCO. *op. cit.*, p. 265.

(38) DE MICHELIS. *op. cit.*, p. 13.

(39) *Id.*, *op. cit.*, p. 217.

(40) L. ROSENSTOCK-FRANCK : *L'économie corporative fasciste en doctrine et en fait. Ses origines historiques et son évolution*. Paris, Librairie universitaire J. Garuber, 1934, n. 391.

(41) JEAN LESCURE : *Le nouveau régime corporatif italien* (loi du 5 février 1934). Paris, Donant-Montchrestieu, 1934, p. 37.

tance sociale sous toutes les formes. « Il est forcé de faire tort en détail qui veut faire droit en gros. » Rien mieux que les interventions de l'Etat dans les œuvres d'assistance ne confirme cette judicieuse observation de *Montaigne*. Chacun sait, au surplus, combien ces attributions encombrant l'Etat d'un appareil administratif lourd et coûteux qui réduit considérablement l'efficacité des sacrifices imposés à la collectivité pour secourir les vrais déshérités du sort. Les principes d'une organisation corporative appropriée laisseraient découvrir dans ce sens la perspective de solutions des plus salutaires.

Des attributions non moins importantes pourraient être utilement confiées aussi aux corporations en matière de rapports entre employeurs et salariés. Dans cet ordre d'idées, une extension de pouvoirs inspirée des principes corporatifs pourrait être accordée à l'institution des commissions paritaires telles que celles-ci fonctionnent en Belgique depuis une quinzaine d'années. On sait qu'elles réunissent les représentants autorisés des employeurs et des salariés et qu'elles siègent sous la présidence d'un délégué du gouvernement. Elles règlent les mouvements de salaires et fixent d'autres conditions de travail. Elles ont réussi à prévenir beaucoup de conflits. Suivant un élargissement de leurs pouvoirs dans le sens corporatif, elles deviendraient des tribunaux paritaires composés de représentants des intérêts patronaux et des intérêts ouvriers dans chaque grande catégorie de professions. Tout différend entre les parties en cause

devrait leur être soumis pour être réglé par voie de conciliation ou, à défaut et sous réserve de garanties à convenir, par voie de jugement. Les décisions de ces tribunaux paritaires lieraient les parties intéressées en entendant par celles-ci non seulement les groupements professionnels, mais aussi, dans une mesure à fixer, tous ceux qui, inscrits ou non à ces groupements, relèvent de la même profession. Aux mêmes institutions pourrait incomber toute la législation technique et professionnelle, qui serait dorénavant soustraite aux attributions du Parlement (42).

Pareille réalisation contribuerait sans aucun doute à désencombrer, suivant l'utilité que nous y avons reconnue, le Parlement d'interventions auxquelles il ne peut apporter ni toute la compétence nécessaire, ni tout le sens voulu de la mesure, ni toute la souplesse d'application désirable. Elle aurait aussi le mérite d'éviter les effets nocifs de l'esprit de parti ainsi que de la surenchère électorale sur l'élaboration de règles destinées à coordonner et à harmoniser les rapports entre intérêts divergents ou opposés.

Vis-à-vis du péril imminent des interventions étatiques croissantes avec le danger que toute liberté industrielle et commerciale soit bientôt étouffée, l'effort est justifié de rechercher dans les voies du corporatisme une issue susceptible de concilier le besoin d'ordre et de mesure avec les grands principes imprescriptibles de liberté et de responsabilité.

(42) L.-TH. LÉGER, *op. cit.*

LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES EN BELGIQUE (*)

par M. Robert-J. Lemoine,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

IV. — LA DISTRIBUTION, LA PRÉPARATION ET LA VENTE DU LAIT.

Ces activités rentrent à peine dans le cadre de l'industrie proprement dite, tout au moins en Belgique, où la production et la distribution du lait sont encore, pour une très grande part, assurées par des fermiers qui n'emploient pas la traite mécanique et, à de rares exceptions près, ne possèdent qu'un cheptel réduit. Le ramassage du lait est effectué, soit par des petits laitiers indépendants, soit par des laiteries coopératives ou capitalistes. Ces dernières ne sont importantes que dans les grandes villes et surtout à Bruxelles, l'aire de ramassage du lait étant assez restreinte et ce produit ne jouissant que de marchés locaux. Cependant, avec l'emploi du camion automobile, et surtout du camion-citerne, ce domaine ne cesse de s'étendre (1).

Les laiteries industrielles (capitalistes) possèdent parfois un troupeau de vaches laitières. Elles procèdent plus souvent au ramassage chez les producteurs ou dans les coopératives. Elles préparent fréquemment les différentes sortes de laits : lait hygiénique, yoghourt, crème, etc., que réclame la clientèle urbaine.

M. Max Rasquin, agronome de l'Etat, estime que 75 p. c. du lait employé dans l'agglomération bruxelloise sont distribués par les petits laitiers : la part des grandes laiteries y est donc réduite; pour l'ensemble du pays et à l'exception des centres industriels, elle doit, *a fortiori*, être insignifiante.

Les statistiques relatives à l'industrie du lait sont peu satisfaisantes parce que difficilement comparables entre elles; elles indiquent cependant un certain mouvement de concentration.

	NOMBRE D'ENTREPRISES EN ACTIVITÉ		ENSEMBLE DU PERSONNEL	
	Recensement 1910	Enquête 1926	Recensement 1910	Enquête 1926
Lait en poudre	1	2	2	102
Lait maternisé	12	—	255	—
Laiteries indigènes à vapeur	227	34	1.178	1.284
Laiteries à bras	301	—	873	—

La concentration est apparente pour les fabriques de lait en poudre et pour les laiteries industrielles, où le nombre d'ouvriers par entreprise progresse considérablement. Le mouvement de concentration s'est donc fait sentir ici indépendamment de l'action coopérative.

En 1928, quatre grandes laiteries industrielles de Bruxelles ont fusionné pour constituer la *Société*

Générale Laitière, au capital de 3.500.000 francs. Une autre entreprise a porté son capital de 1 à 3 millions, pour absorber deux laiteries. Une laiterie des environs de Bruxelles, qui se trouvait sous contrôle américain, a été reprise par une grande fabrique belge de produits alimentaires; elle fabrique des laits condensés et produits lactés. Elle se ravitaille auprès des laiteries coopératives et achète ses boîtes en métal blanc à une grande conserverie de Louvain.

Le tableau ci-après indique le développement des laiteries coopératives en Belgique.

Développement des laiteries coopératives en Belgique (1).

	1921 (2)	1925	1928	1929
Laiteries en activité	165	192	221	220
Nombre de membres	13.897	22.028	30.483	33.320
Nombre de vaches	32.248	56.511	81.104	94.631

(1) Source : *Annuaire statistique de la Belgique*, 1932.

(2) Boerenbond et Ligue Luxembourgeoise. Renseignements manquent pour 1920.

D'après les évaluations du Ministère de l'Agriculture, le nombre de vaches laitières dans le pays s'élevait à 856.352 en 1925 et à 907.730 en 1928. Il apparaît donc que la coopération laitière est encore relativement peu développée et qu'elle n'intéresse que de très petits agriculteurs, possédant en moyenne moins de trois vaches.

Cependant la valeur globale des produits traités augmente chaque année et a atteint la somme déjà considérable de 302 millions en 1929.

En fait, la coopération n'est pas la concentration proprement dite, mais c'est tout de même, en la matière, une forme d'organisation, de groupement dont nous devons tenir compte. La coopération des laiteries est d'ailleurs renforcée par une véritable concentration des exploitations : remplacement des laiteries à bras par des installations à vapeur, augmentation des quantités traitées. Ce mouvement est, en partie, sous la direction du Boerenbond dont le service d'inspection contrôle une centaine des laiteries coopératives du pays.

* * *

La fabrication du fromage subit, elle aussi, une évolution qui l'éloigne de la ferme et la rapproche de l'usine travaillant pour le marché (2).

La spécialisation croissante des cultures et des élevages, la centralisation du lait dans les coopératives et les centrales, les exigences croissantes du public en matière de « marques », d'emballages, etc., ont fait abandonner la fabrication familiale du fromage dans de nombreuses régions agricoles. Les imitations de fromages français, les yoghourts, fromages, crèmes, etc., sont fabriqués industriellement.

Des fromageries à vapeur se sont installées dans diverses régions du pays, et, de préférence, naturellement, dans des centres herbagers. Certaines ont fort bien réussi et ont conquis un marché national. D'autres n'ont pu y parvenir.

Quoi qu'il en soit, que ce soit par la coopération ou par l'évolution capitaliste, la fabrication des fromages marque une tendance nette à se concentrer. Il en est de même de toute l'industrie du lait qui, en fait, échappe à la crise mondiale ou ne la subit que dans des proportions réduites.

C'est que, et l'analyse détaillée qui a été faite dans la région de Liège le prouve, le marché pour le lait s'élargit par suite de l'élévation relative du niveau de vie des populations urbaines.

Cependant, une extension du chômage industriel, en abaissant le niveau de vie des ouvriers, les obligerait à renoncer au lait et au beurre, à préférer la margarine à ce dernier. L'industrie et le commerce du lait en souffriraient considérablement. Dès à présent, dans la région de Liège, la consommation du lait diminue dans la population ouvrière et les enfants en sont eux-

(2) « L'évolution de l'industrie du fromage en Belgique ». *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, vol. II, no 2, juillet 1933.

mêmes privés (3). Sur 1.450 enfants environ, qui ont été soumis à une enquête, 830 seulement en reçoivent tous les jours, 234 n'en reçoivent que « rarement » et 144 jamais. Pour la consommation de beurre, les données sont plus favorables, mais ne sont cependant pas fort rassurantes.

Dans le grand conflit social actuel qui, en maints pays, oppose les paysans aux citoyens industrialisés, les premiers perdent assez facilement de vue qu'un abaissement durable du niveau de vie des prolétaires retentirait durement sur une agriculture de plus en plus organisée en fonction du marché.

V. — LA PÊCHE MARITIME.

La pêche maritime, comme dans la plupart des pays, traverse, depuis des années, une crise profonde en Belgique.

La dureté du métier, ses risques, les traditions qui s'attachent à la navigation confèrent à la pêche maritime une portée sociale qui dépasse son importance économique. Mais celle-ci n'est pas négligeable non plus et dans l'histoire, la pêche maritime a toujours trouvé des protecteurs dans les gouvernements. En outre, des facteurs techniques ont entraîné cette industrie dans une évolution dont elle n'a pas retiré que des bienfaits. En abandonnant le stade artisanal et en passant dans le cycle capitaliste de la production, à base de crédit, de salariat et d'un outillage perfectionné, la pêche maritime s'est livrée aux fluctuations économiques et a subi durement les conséquences du désaccord entre les prix et les charges fixes.

L'industrie de la pêche maritime est assez peu importante par le nombre des ouvriers, légèrement inférieur à 2.500, par les capitaux engagés (16 millions pour les sociétés actives) et par le produit global des ventes à la Minque d'Ostende, qui oscillent autour de 50 millions de francs par an (4) et qui représentent la grosse part des transactions.

D'après le recensement de 1930, l'industrie de la pêche maritime belge occupait 2.278 personnes, dont 440 exploitants (19,32 p. c.), 140 aidants (6,15 p. c.), 50 employés (2,28 p. c.) et 1.646 ouvriers (72,25 p. c.), dont 16,5 p. c. assurés contre le chômage. Ces données indiquent déjà une concentration assez élevée de l'exploitation assurée par un pourcentage important de salariés.

Cette petite industrie présente encore un autre sujet d'intérêt : elle a subi au cours des dernières années des transformations rapides sous l'influence du machi-

(3) *L'enfant, le maître, l'école*. Enquêtes de la Section de Liège de la C. P. E. S., 1934, p. 32.

A. JULIN : « Principaux résultats d'une enquête sur les budgets d'ouvriers et d'employés en Belgique (1928-1929) ». *Revue du Travail*, avril 1934, pp. 379 et suiv.

E.-J. BROWDON ET G. ROOST : « L'alimentation rationnelle et les besoins énergétiques d'une population ouvrière ». Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1934.

(4) Ministère de l'Agriculture (Office de la pêche maritime). *Annuaire annuel sur la pêche maritime*.

Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, 1928, no 7, vol. I et 1932, no 8, vol. I (numéro spécial consacré à la situation économique de la Belgique). Voir aussi les numéros spéciaux de 1932 et 1933 de cette même publication.

« Recensement industriel de 1930 », *Revue du Travail*, op. cit.

nisme et de la concurrence de deux sources de force. Précisons que notre étude portera sur la flottille d'Ostende; celles des petits ports du littoral — Nieupoort, Zeebrugge, Blankenberghe — appartiennent bien davantage à l'artisanat et à l'industrie familiale que la flotte d'Ostende et elles ne font que suivre l'évolution de celle-ci. Mentionnons une survivance historique : les pêcheurs à cheval de Coxyde et La Panne, qui combinent la pêche à la crevette avec l'agriculture dans les dépressions humides des dunes et qui ne considèrent leurs prises que comme un gain complémentaire et un moyen d'entretenir des bêtes de trait.

Les premiers chalutiers à vapeur apparurent vers 1880; ils ne s'imposèrent que lentement. En 1913, les armements d'Ostende en employaient 29, mais certains étaient enregistrés dans les ports français et échappent donc à nos investigations; à côté de ces vapeurs, on comptait une petite flottille de 65 chaloupes à voiles, possédées généralement par un des membres de l'équipage navigant ou par plusieurs d'entre eux. Le patron propriétaire et ses hommes naviguaient généralement à la part.

Après la guerre, on résolut d'employer les chalutiers sur une grande échelle. En 1921-1922 se place la création de l'« Armement Ostendais », société anonyme fondée par les coopératives socialistes de Gand et la Banque Belge du Travail, qui en est une émanation. Le nombre des chalutiers passa de 24 en 1919 à un maximum de 57 en 1928, dont 5 ayant Fécamp (France) comme port d'attache. Le personnel affecté aux chalutiers doublait en importance. L'Armement Ostendais, aujourd'hui dans une situation difficile, par suite de son endettement excessif et de la déconfiture de la Banque Belge du Travail, fut un élément important dans la reconstitution de la flotte de pêche belge. Sa liaison avec le parti ouvrier belge, d'une part, et les armateurs capitalistes, d'autre part, a contribué à attirer sur le port de pêche d'Ostende l'attention et la protection de l'Etat.

En même temps, souvent à l'initiative de l'Armement Ostendais qui, en 1928, exploitait plus de 20 chalutiers, « la flotte rouge », les sociétés d'armement créaient des sociétés auxiliaires pour l'approvisionnement et le ravitaillement des bateaux, la vente et la conservation de leurs pêches, le traitement des sous-produits, la fabrication de la glace, etc.

*Sociétés auxiliaires créées à l'intervention
des grands armements.*

1. Assurance Mutuelle Maritime (soc. coop.): assurance du personnel;
2. West Vlaamsche Verzekering voor Zeevisserij (soc. coop.): assurance-accidents;
3. Assurance Maritime Belge (soc. coop.): assurance des bâtiments;
4. Froid industriel (soc. an.): glace et conservation frigorifique;
5. La Marée (soc. coop.): vente de poisson frais et de certains sous-produits;

6. Pescator (soc. an.): farines, huiles de poisson (5);

7. Industrielle des Pêcheurs (soc. coop.): réparations et approvisionnements.

Ces initiatives furent un effort des armements pour se rendre indépendants des commerçants, courtiers et facteurs en poissons et autres intermédiaires qui prélèvent une proportion élevée du prix du poisson vendu au détail. Entre le prix payé à bord et le prix de revente, parfois sans aucune manipulation, la différence varie parfois, notamment pour les crevettes, du simple au triple et au quadruple. Il est juste d'ajouter que les intermédiaires jouent le rôle de prêteurs pour l'armement des unités à moteur, surtout de celles possédées par les petits patrons. Il y a là un antagonisme économique et social qui doit être mentionné dans cette brève description.

Les banques d'Ostende, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et la Banque Belge du Travail finançaient largement ce développement rapide des sociétés de pêche maritime, dont les titres de certaines étaient cotés en bourse de Bruxelles.

Jusqu'en 1925, les statistiques comparatives des apports des chalutiers d'une part, des autres bateaux d'autre part, sont incomplètes. Mais à partir de 1925 et jusqu'en 1929, on constate que les apports des chalutiers dominent en quantité ceux des chaloupes, le produit des ventes étant cependant proportionnellement plus élevé pour les chaloupes apportant à la Minque des poissons plus fins et plus frais. Par contre, les chalutiers vendaient une proportion non négligeable de leur pêche sur le marché anglais, afin de réaliser des économies de trajet, de bénéficier des prix plus élevés et de profiter d'un marché plus large et moins sensible que celui d'Ostende. Dans l'ensemble, les résultats financiers des armements de chalutiers étaient peu intéressants, les charges financières étant fortes. Cette situation fut favorable à la concentration par élimination des petits armements, abandonnant l'exploitation de navires pour s'occuper exclusivement du commerce du poisson, de la fabrication des filets, etc. Sur neuf sociétés d'armement, quatre seulement avaient en 1931 des bateaux en service et l'une d'entre elles était une société exploitant des chaloupes à moteur. Depuis, sept sociétés ont été liquidées, les chalutiers ont été vendus. Les pertes des deux autres sociétés sont élevées et la majorité de leurs unités restantes sont désarmées.

Certains armements de chalutiers ont acquis des chaloupes à moteurs ou *drifters* dont l'exploitation, comme nous allons le voir, est plus économique. Mais les armements exploitant plusieurs chaloupes sont peu nombreux et ils ne sont pas représentatifs de la structure économique et sociale de l'industrie.

A ne considérer que les sociétés ostendaises occupant

(5) L'approvisionnement en matières premières est assuré par les chalutiers à vapeur et une centaine de bateaux à moteur.

des chalutiers, on pourrait formuler les conclusions suivantes :

1° Les bateaux à vapeur ont d'abord fait une concurrence victorieuse aux chaloupes à voile; ils ont contribué les premiers à l'élimination de ces dernières au rayon d'action peu étendu, à la vitesse réduite;

2° La pêche maritime, adoptant des procédés mécaniques de propulsion, s'est orientée d'abord vers la concentration par la formation de compagnies par actions, par la réduction du nombre des entreprises, par l'intégration des industries auxiliaires, par les relations avec les banques.

* * *

Cependant, ce n'est là qu'une vue incomplète de l'évolution, car l'emploi des moteurs à explosion est venu par après entraver le développement des entreprises de chalutiers à vapeur et permettre la renaissance de la petite exploitation individuelle, un instant très compromise.

Le moteur à explosion a eu une fortune rapide et éclatante. On se contenta d'abord d'ajouter un moteur de faible puissance à la voile, sur les vieilles coques, adaptées dans une certaine mesure au nouveau propulseur; mais bientôt, l'on construisit des chaloupes spéciales et, suivant une évolution naturelle, les unités grandirent, tandis que les moteurs acquéraient plus de puissance. Au début, les moteurs avaient une puissance de 10 HP. et constituaient vraiment un moyen de propulsion auxiliaire de la voile. Mais, graduellement, le moteur est devenu le propulseur principal et sa puissance est passée à 150, 200 et même 250 CV. Concurrentement, le tonnage devenait plus fort. En 1933, on comptait plus de 140 chaloupes de 100 CV., alors qu'il n'y en avait que 5 ou 6 en 1924 (6). L'orientation vers l'emploi du moteur dans la pêche maritime fut rapide et définitive: les chaloupes à moteur se développèrent à leur tour au détriment des chalutiers. Les données pour la période antérieure à 1924 font défaut; cette année-là, on comptait 69 chaloupes à moteur, contre 27 chaloupes à voile. La construction et l'achat des chalutiers à vapeur furent bientôt arrêtés, on en vendit ou on en transforma en unités à moteur. En même temps, les unités à voile disparaissaient et les petits canots destinés à la pêche à la crevette étaient eux-mêmes motorisés.

Le bateau à moteur est actuellement supérieur à ses rivaux; sa manœuvre est plus simple; son combustible liquide — le mazout — est facilement mis en cale, est d'un prix moins élevé que celui du charbon et occupe moins de place. Le coût d'exploitation des chaloupes à moteur est également plus faible que celui des chalutiers. On admet généralement que la moyenne des frais d'exploitation par journée de mer oscille de 1.000 francs à 1.700 francs pour des chaloupes à moteur de 100 à 240 CV., alors qu'elle est de 3.500 fr. pour les chalutiers à vapeur. L'équipage d'un chalutier compte une douzaine d'hommes, celui d'une petite chaloupe trois et celui d'une grande cinq.

(6) Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, 1933, no 1, vol. II.

Les matelots-pêcheurs abandonnent les chalutiers à vapeur pour les unités à moteur, où la vie est considérée comme plus facile, les voyages étant plus courts et les salaires et les parts plus élevés. Il en résulte pour les chalutiers, non seulement un manque de personnel, mais encore une diminution de la capacité professionnelle de ce dernier.

Les mousses, après avoir appris leur métier sur les chalutiers, s'engagent également à bord des chaloupes. Enfin, la pêche des chalutiers à vapeur est livrée moins fraîche aux courtiers en poisson, le poisson pêché est plus grossier, de sorte que le prix moyen d'un kilo de poisson de chalutier est inférieur de moitié à celui d'un kilo de poisson de chaloupe. Les chalutiers à vapeur, d'abord favorisés par l'introduction du machinisme, ont bientôt succombé sous la concurrence faite par des unités plus petites, mais munies de moteurs à explosion.

L'emploi d'un outillage mécanique pour la pêche maritime a donc en fin de compte favorisé la multiplication des unités moyennes, qui se trouvent aux mains d'un nombre assez considérable de patrons pêcheurs (150 environ) et de quelques rares sociétés par actions. D'autre part, on ne peut vraiment pas parler d'un retour à un artisanat indépendant. Les patrons ont dû recourir très largement au crédit pour l'achat des nouvelles unités ou pour l'installation des moteurs. Leur situation financière s'en est très rapidement ressentie et les saisies de chaloupes, suivies de ventes désastreuses (une unité de 650.000 francs, hypothéquée 418.000 et vendue pour 90.000 francs en 1933), se sont tellement multipliées qu'un moratoire a dû intervenir.

Il y avait donc, dans la situation générale des diverses catégories d'entreprises de pêche maritime, des éléments de faiblesse qui se sont révélés lorsque la crise économique s'est fait sentir et que certaines pêches spéciales ont eu des résultats défavorables. Le produit de ces pêches (esprot, hareng guai) était généralement destiné par les patrons au paiement des intérêts et des annuités des hypothèques maritimes. Le poids des dettes ne cessant de croître, les patrons, pour y faire face, ont multiplié ces pêches et il en est résulté un avilissement considérable des prix du poisson ainsi pêché (7). Tant par leur nombre que par leur part proportionnelle dans les apports de poisson, les chaloupes à moteur l'emportent nettement sur les chalutiers, dont l'utilisation est encore plus restreinte depuis la crise. Par voie de conséquence, le grand armement est distancé par l'exploitation du patron pêcheur.

(7) Pêche du hareng.

ANNÉES	Poids pêché (Kilos)	Prix moyen au Kgr. (Francs)
1926	730.000	3,44
1928	944.000	3,25
1932	3.385.000	1,08
1933	2.673.000	0,92
1934	7.455.000	0,75

Vers le milieu de 1932, la crise de la pêche maritime était intense. Plus de cent unités ne naviguaient plus et les saisies de bateaux, suivies de ventes à vil prix, marquant une décapitalisation intense, se succédaient, créant dans les ports de pêche une assez vive agitation.

Le 22 juillet 1932, le gouvernement prit un arrêté contingentant les apports de poisson étranger et réservant, en fait, le marché au poisson indigène. La fermeture des marchés étrangers, et notamment du marché anglais, fournissait une apparente justification à une mesure qui fut la plus radicale des mesures de protection prises par le gouvernement belge.

Le contingentement eut pour résultat de promouvoir la remise en état de la flotte et, avec le moratoire partiel décidé par les créanciers, il ralentit les saisies et les ventes de bateaux.

Fin 1933, grâce à ces mesures, le produit total de la pêche a augmenté, alors que l'importance de la flotte et la charge des frais fixes restaient inchangés. On peut donc considérer que la situation des armements et des patrons pêcheurs s'est améliorée, bien qu'on se trouve fort éloigné d'une véritable prospérité : on peut admettre qu'il y a suroutillage de la flotte, suroutillage encore augmenté par l'accroissement du rayon d'action des chaloupes. La rémunération des capitaux est presque nulle et presque seules dans les groupes alimentaires, les actions des entreprises de pêche ne rapportent pas de dividendes.

L'histoire de la pêche maritime belge depuis quinze ans présente donc des changements très intéressants. Elle commence par le succès des grosses unités à vapeur, ayant un champ d'action étendu. Ces unités sont acquises par un recours excessif au crédit par des sociétés par actions qui, soutenues par certaines banques, pratiquent la concentration horizontale et l'intégration.

Mais l'emploi du moteur à explosion suscite rapidement une nouvelle concurrence. Celle-ci s'avère désastreuse pour les armements et paraît favorable aux petits exploitants. La supériorité de la chaloupe à moteur apparaît dans la qualité du poisson pêché et par conséquent dans les prix obtenus; elle se manifeste encore par des conditions de travail moins dures et des frais d'exploitation plus réduits.

Mais la multiplication des chaloupes à moteur est entachée des mêmes faiblesses que celle des chalutiers : le recours au crédit est exagéré dans l'un et l'autre cas, le suroutillage continue à se manifester et la puissance des moteurs est considérée comme excessive.

Il en résulte une crise d'ordre financier avant tout, crise aggravée par les mesures de protection prises par les pays concurrents, en proie aux mêmes difficultés (8). Un contingentement sévère et des allègements des charges viennent arrêter provisoirement les conséquences des erreurs commises, mais limitent aussi le processus d'assainissement et ne résolvent pas le problème des relations entre les pêcheurs, les bailleurs de fonds et les intermédiaires.

La flottille de pêche et le produit de la vente de poisson à la Minque d'Ostende.

ANNÉES	CHALUTIERS OU NAVIRES A VAPEUR			NAVIRES ET GRANDES CHALoupES A VOILES			CHALoupES A MOTEUR		
	Nombre	Apports (Tonnes)	Produit des ventes (Milliers de francs)	Nombre	Apports (Tonnes)	Produit des ventes (Milliers de francs)	Nombre	Apports (Tonnes)	Produit des ventes (Milliers de francs)
1925.....	44	10.310	23.961	88	1.938	6.257	107	2.956	7.517
1926.....	56	10.193	30.875	47	1.338	5.210	136	3.017	10.270
1927.....	56	11.031	36.375	38	1.139	4.677	153	3.630	13.870
1928.....	57 (1)	10.318	35.503	20	545	2.534	173	4.831	19.269
1929.....	50	9.310	31.445	7	205	818	192	5.501	24.476
1930.....	36	6.313	23.540	3	49	215	223	6.705	30.472
1931.....	31 (2)	5.458	15.807	2	20	103	263	7.867	33.763
1932.....	30	5.396	12.540	—	1	5	—	10.355	37.492
1933.....	30 (3)	6.251	12.981	—	—	—	—	12.984	49.231

(1) Dont 45 en exploitation.

(2) Dont 20 en exploitation.

(3) Dont 10, puis 5 seulement en exploitation.

La concentration, d'abord vigoureuse, est bientôt arrêtée, puis fait face à une dispersion nouvelle de la propriété des unités navigantes, propriété fortement compromise d'ailleurs par les charges financières qui l'accompagnent.

VI. — L'INDUSTRIE SUCRIÈRE.

L'industrie sucrière présente, dans le cadre de la production nationale, une importance assez considérable. Les sucreries emploient 12.386 ouvriers, pour la

plupart saisonniers, et les raffineries 2.895 (*Enquête industrielle* de 1926).

Depuis 1890, la production et le raffinage du sucre ont fait en Belgique de grands progrès, dont l'irrégularité est l'indice des crises mondiales que traversait périodiquement cette industrie. Les tableaux suivants donnent un aperçu de cette évolution (9).

(8) Cf. pour l'Angleterre : *Report of the Sea-Fish Commission of the United Kingdom*. H. M. Stationary Office-Cmd 4877, 1934.

(9) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, 1929, vol. II, n° 4, p. 133.

Statistique de la production sucrière belge.

(En tonnes.)

CAMPAGNE SUCRIÈRE	Fabriques en activité	Total de la production en sucre brut (tonnes)	Pour-cent	Production moyenne par entreprise (tonnes) (*)
1912-1913	84	285.232	100	3.395
1920-1921	58	230.875	80,9	3.981
1921-1922	58	271.331	95,1	4.678
1922-1923	57	250.832	87,9	4.400
1923-1924	57	279.451	97,9	4.902
1924-1925	58	373.563	130,9	6.440
1925-1926	58	309.117	108,3	5.329
1929-1930	44	232.063	81,4	5.274
1930-1931	40	258.317	90,6	6.458
1931-1932	38	189.054	66,3	4.975
1932-1933		243.523	85,4	

(*) Feu Joseph Wauters, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, et spécialisé dans l'étude des questions agricoles, considérait que la capacité individuelle de travail annuel des sucreries belges est insuffisante : elle est de 28.000 tonnes de betteraves alors qu'elle représente 42.000 tonnes en Allemagne, 47.000 tonnes en France (il faut tenir compte ici du renouvellement des installations à la suite des destructions allemandes), 73.000 tonnes en Autriche, 79.000 tonnes en Grande-Bretagne et 89.000 tonnes en Hollande. Dans l'industrie sucrière belge, on constate une fois de plus que la concentration, quels que soient ses progrès, n'aboutit pas à la création d'entreprises comparables à celles de l'étranger. La sidérurgie en fournit également un exemple.

Le tableau suivant appelle certaines explications de caractère technique : « Les fabriques produisent deux sortes de sucre : le sucre brut, jaunâtre, qui doit être raffiné avant d'être propre à la consommation, et le sucre cristallisé blanc, qui n'est que du sucre brut lavé par des jets de vapeur pendant le turbinage final, en premier jet. Les sucreries qui produisent du cristallisé s'appellent bien souvent sucreries-raffineries, mais le sucre cristallisé n'est pas considéré comme du sucre raffiné (10). »

Statistique des raffineries de sucre.

ANNÉES	Fabriques en activité	Production en tonnes	Pour-cent (1913 = 100)	Production moyenne par entreprise (tonnes)
1913	22	130.462	100	5.390
1919	19	93.776	71,8	4.935
1920	20	133.232	102,1	6.661
1921	19	123.258	94,5	6.487
1922	20	183.975	141,1	9.198
1923	19	155.238	118,9	8.170
1924	19	152.247	116,7	8.013
1925	18	174.278	133,5	9.682
1926	18	174.983	134,1	9.721
1927	17	160.124	122,7	9.419
1928	17	184.594	141,5	10.858
1929	16	188.950	144,8	11.809
1930	14	176.025	134,9	12.573
1931	3 (*)	144.356	110,6	
1932	3	161.229	123,6	
1933		192.525	147,6	

(*) Nombre de raffineries de sucre blanc. Depuis que la perception du droit d'accise sur le sucre a été suspendue, la production des autres raffineries n'est plus constatée. Il n'en reste pas moins que les données pour les dernières années montrent que la majeure partie du sucre raffiné était traitée par trois sucreries, travaillant chacune une moyenne de 50.000 tonnes. En fait, une seule raffinerie traite annuellement plus des 3/4 de la production belge.

La Société Générale des Fabricants de Sucre, association professionnelle affiliée au Comité Central Industriel de Belgique, groupe 51 membres. Sur ce total, 41 entreprises ont adopté la forme de société ano-

nyme; 10 appartiennent à des particuliers ou à des associations de personnes.

A première vue, cette industrie est donc assez dis-

(10) Libre Belgique, 25 janvier 1929.

persée et la capacité individuelle de production assez faible. Mais cette impression doit être corrigée par une étude attentive des conditions de la fabrication.

Pour les 42 sucreries sur lesquelles on possède des renseignements statistiques, le capital global s'élève à 512 millions, soit une moyenne de 12 millions de francs environ (11). Mais le capital de la Raffinerie Tirlemontoise est de 239 millions de francs. Nombre de petites sucreries ont un capital variant de 200.000 à 500.000 francs. La moyenne du capital des entreprises est donc en réalité très faible. Il faut cependant ne pas oublier que ces entreprises sont en général des affaires familiales où les profits sont souvent réinvestis et cette forme d'auto-financement se traduit par l'importance des réserves, déclarées ou occultes.

Il convient de tenir compte de la manière dont les sucreries assurent leur approvisionnement en matières premières : certaines possèdent en propre des exploitations agricoles qui satisfont à une partie seulement de leurs besoins; la plupart passent avec les agriculteurs des contrats de livraison qui se concluent, généralement, à l'époque des ensemencements. Mais la Belgique est un pays où la propriété, ou mieux, où l'exploitation agricole est très morcelée; les contrats doivent être conclus avec un grand nombre de cultivateurs se trouvant à une distance telle de la sucrerie, que le transport de la betterave, produit pondéreux et de faible valeur, reste peu onéreux. Quels que soient les progrès obtenus par l'amélioration de la culture et par la sélection, il n'en est pas moins vrai, qu'au point de vue transport, la betterave, dont le rendement net n'atteint pas 20 p. c., est un produit onéreux à transporter, d'autant plus que dans la plupart des cas, les pulpes doivent être retournées au cultivateur, selon des modalités que nous n'étudierons pas ici, mais dont la valeur vient en déduction du prix d'achat. Ces pulpes, comme les déchets de sucreries, servent à l'alimentation du bétail des planteurs.

Par conséquent, les conditions mêmes de la culture des betteraves et de l'approvisionnement des sucreries restreignent le rayon d'action de ces dernières et les dispersent sur toute l'étendue de la zone de culture, qui se trouve principalement dans la région sablo-limoneuse et limoneuse. Cette dispersion et les limites précises de leur champ d'action réduisent aussi le développement unitaire de l'outillage et celui des capitaux investis. Dans certains cas, le chemin de fer et le chemin de fer vicinal peuvent élargir considérablement la région d'approvisionnement. C'est ainsi que les sucreries françaises et hollandaises achètent normalement des betteraves en Belgique et que les usines belges en importent à leur tour. Mais les conditions générales de l'industrie sucrière n'en sont pas fondamentalement modifiées, et la pratique a démontré que les entreprises indépendantes s'adaptaient mieux aux conditions locales et aux habitudes des cultivateurs que les sucreries intégrées.

(11) Cf. *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, vol. I, no 8, 25 avril 1934, p. 368. Le capital de la Raffinerie Tirlemontoise était de 4 millions en 1913, de 7 millions en 1928, de 239 millions en 1929.

Culture de la betterave sucrière en Belgique.

	SUPERFICIE PLANTÉE		Production totale (1.000 quintaux)
	Nombres proportionnels	Nombres absolus	
		(Hectares)	
1913.....	100	52.419	13.919
1920.....	81,8	53.052	14.383
1925.....	137,7	72.168	21.675
1927.....	134,7	70.645	19.831
1930.....	106,0	55.567	18.653
1931.....	99,1	51.952	14.655
1932.....	102,0	53.462	17.361
1933.....	99,0	52.354	15.158

On observera la forte augmentation des rendements.

* * *

Il semblerait donc que la fabrication du sucre fût, en Belgique, réservée à des entreprises de moyenne importance plus ou moins étroitement alliées à la grande exploitation agricole. C'est encore le cas pour quelques sucreries du Hainaut principalement.

Cependant, un important mouvement de concentration et d'intégration des entreprises s'est produit dans l'industrie sucrière, tout en maintenant la dispersion des exploitations. La Raffinerie Tirlemontoise est parvenue à fournir les 3/4 de la production belge de sucre raffiné et à traiter des tonnages importants de sucre brut dans les sucreries qu'elle contrôle.

Cette entreprise, créée en 1838 et de très faible importance à cette date, fut reprise en 1894 par la famille Wittouck et transformée en société anonyme; elle entreprit à la fois la fabrication du sucre et le raffinage. Au cours des années qui suivirent, elle développa sa force motrice, passée de 400 kw. à 3.000 kw., de 1890 à 1927; en 1927, elle occupait 2.398 personnes. L'enquête de 1926 renseigne un effectif *ouvrier* total de 2.895 personnes pour 14 raffineries (bon nombre de ces dernières sont des raffineries de candi). La raffinerie en question employait donc 82 p. c. environ du personnel ouvrier occupé dans les raffineries.

La production de sucre raffiné s'est développée comme suit :

1894.....	7.000 tonnes
1900-1901.....	17.851 »
1909-1910.....	52.179 »
1912-1913.....	68.094 »
1920-1921.....	68.791 »
1924-1925.....	100.000 »
1927-1928.....	140.000 »
1930.....	134.452 »
1931.....	127.229 »
1932.....	124.606 »
1933.....	144.960 »

L'exportation du sucre de la société en question s'est accrue dans des proportions considérables : un moment ralentie par la crise mondiale du sucre, elle

a pu reprendre grâce aux accords internationaux existant dans cette industrie (12).

1898	4.500 tonnes
1906-1907	16.394 »
1912-1913	30.976 »
1920-1921	16.434 »
1924-1925	33.636 »
1926-1927	38.987 »
1927-1928	75.000 »
1932	45.726 »
1933	68.769 »

En 1927-1928, la Raffinerie a utilisé 1.500.000 quintaux de sucre : 850.500 sacs de provenance belge et 645.500 sacs de provenance étrangère. Ces données doivent être comparées à la production totale de l'industrie sucrière belge pour permettre de se rendre compte de l'importance relative de la production de la plus importante des sociétés belges.

Consommation de sucre en Belgique.

1913	115.535 tonnes
1919	142.800 »
1926	173.619 »
1931	198.135 »
1932	240.083 »

On peut dès lors constater que la part de la Raffinerie dans la production et l'exportation est la suivante :

	Production	Exportation
1913	53,4 %	31,2 %
1925	57,4 %	17,8 %
1932	77,3 %	55,9 %

En outre, elle occupe 82 p. c. de la main-d'œuvre et groupe 50 p. c. des capitaux investis.

Ces données numériques montrent à l'évidence que la raffinerie du sucre est une industrie fortement concentrée; mais cette concentration apparaîtra encore plus nette si l'on tient compte de l'intégration des sucreries qui a été poursuivie par la puissante société en question, tant en ce qui concerne les sucreries que les stades complémentaires de la fabrication et le traitement des sous-produits. En 1920, la société contrôlait 15 sucreries (13).

Pratiquant l'intégration du traitement des sous-produits, la raffinerie créa en 1920 une société pratiquant l'extraction de l'acide citrique du sucre. Elle s'est également intéressée à la même époque à une fabrique d'emballage et de cartonnage.

(12) Nous ne pouvons étudier ici le détail de ces accords, groupés autour du « plan Chadbourne ». Ce sont : la convention betteravière, la convention belge d'exportation, qui organise l'exportation nationale sur les bases du plan Chadbourne et sous le contrôle du gouvernement qui a été jusqu'à « bloquer » les sucres d'un exportateur dissident. Viennent ensuite la convention du cristallisé pour les prix intérieurs et la convention du contingent qui limite la production de la campagne.

(13) Cf. *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, 25 avril 1934, vol. I, n° 8, p. 323.

(14) L'énumération des prises successives d'intérêts dans des sucreries, de 1920 à 1930, serait oiseuse. Ici, nous renvoyons à l'article cité du *Bulletin de la Banque Nationale*.

Puis en 1921, elle a souscrit l'augmentation du capital d'une filiale; elle a également participé à une augmentation du capital d'ateliers de construction, à Tirlemont, sous le contrôle d'un groupe bancaire important. Cette dernière opération constitue un bon exemple d'intégration : ces ateliers sont, en effet, spécialisés dans la fabrication des appareils de transport et de manutention, machines à vapeur et installations complètes de sucreries, tant en Belgique qu'outre-mer (14). En 1927, une filiale de la Raffinerie Tirlemontoise a absorbé trois sucreries. Les usines avaient des rayons d'activité enchevêtrés : la fusion a amené une simplification; en outre, les sucreries ont été mises à même de faire raffiner leurs produits directement dans une des usines de la nouvelle société, sans frais de taxe de transmission. D'autre part, cette usine dispose ainsi de quantités suffisantes de mélasse pour la fabrication d'aliments pour bestiaux.

Les Sucreries de Wanze, absorbées par la raffinerie en 1927-1928, avaient, au cours de leurs histoire, absorbé 30 sucreries; elles disposent d'un matériel perfectionné. Leur capacité est de 290.000 sacs de sucre et de 200.000 tonnes de betteraves.

Elles comptent 3 usines et 14 râperies de betteraves, situées dans la Hesbaye et opérant chacune dans un rayon déterminé. Le jus extrait est envoyé par canalisations souterraines à l'usine de Wanze, où il est travaillé. Ce système a pour avantage de permettre à l'usine-mère d'étendre son rayon d'action et d'éviter des frais de transport onéreux.

La Raffinerie Tirlemontoise détenait 39.880 actions sur les 40.000 titres représentant le capital des Sucreries Centrales de Wanze; cette dernière société possède une fabrique de ciment qui travaille les résidus calcaires des sucreries.

En 1927-1928, la Raffinerie Tirlemontoise a absorbé également deux autres sucreries ainsi qu'une distillerie déjà sous son influence depuis plusieurs années (15).

Sur les 31 sucreries successivement absorbées ou complètement contrôlées par la Raffinerie Tirlemontoise, une dizaine ont été fermées afin de concentrer la production dans les usines les mieux outillées ou les mieux situées.

En même temps qu'elle étendait son contrôle sur les sucreries susceptibles de lui fournir sa matière première, la Raffinerie Tirlemontoise rachetait des raffineries concurrentes. Lorsque le rachat direct était impossible, la société a conclu des accords limitant ou arrêtant la production de ses concurrents. En réalité, il existe donc une entreprise de raffinage prépondérante en Belgique, des raffineries encore actives mais qui lui sont subordonnées, et enfin des raffineries-rentières, dont l'activité a graduellement cessé et qui ont vendu leur matériel.

La raffinerie en question comprend : une raffi-

(14) Depuis, cette société, qui avait été fortement atteinte par la crise et par ses déboires à l'exportation, a été réorganisée.

(15) Il faut encore mentionner l'existence d'une « Société Sucrière d'Etudes et de Construction » (Tirlemont) sous le contrôle de la Raffinerie Tirlemontoise, et qui joue vraisemblablement le rôle de *holding* et de syndicat d'études, ainsi que la « Société pour l'Exportation des Sucres », à Anvers.

nerie d'une production annuelle de 122.000 tonnes; deux sucreries, d'une capacité annuelle de production de 150.000 quintaux de sucre; une usine à sucres intervertis pour brasseries.

Cette importante société a également étendu son action à l'étranger, en Italie et dans les Balkans. Nous ne pouvons que mentionner le fait ici. Mais qu'il nous soit permis de relier l'expansion de l'industrie sucrière belge à l'étranger aux mouvements plus vastes d'expansion de tout le capitalisme belge au cours des périodes dynamiques de son histoire. Elle s'est enfin intéressée au développement de l'industrie du sucre de canne dans la colonie. Ici encore, cette expansion est liée à une forme identique, mais plus générale de dilatation de l'économie nationale.

* * *

Après la guerre mondiale, les documents publiés par la Société Générale ont permis à l'économiste de constater que la vieille maison de la Montagne du Parc avait noué des liens avec la Raffinerie Tirlemontoise. Ces liens sont avérés, d'une part, par le fait que la Société Générale émet généralement les emprunts obligataires des sucreries du groupe et, d'autre part, par la présence de deux éminentes personnalités dirigeantes de la « Générale » au sein du conseil de la raffinerie. Les rapports sont devenus permanents en 1928 lorsque la Société Générale a pris une participation dans le capital de la Raffinerie qu'elle compte désormais, dans ses rapports, au nombre de ses entreprises patronnées. C'est une des rares industries de biens de consommation dans laquelle la vieille banque soit intéressée. La progression constante du portefeuille-titres de la Raffinerie Tirlemontoise est le baromètre de l'accroissement de son influence sur l'industrie du sucre.

1920-1921.....	4.753.000 francs
1921-1922.....	17.259.000 »
1927-1928.....	24.734.000 »
1929-1930.....	76.204.000 »
1930-1931.....	81.008.000 »

Au dernier bilan publié, ce portefeuille s'élevait à 123 millions de francs.

Il existe encore un certain nombre de sucreries d'importance moyenne (une douzaine environ) demeurées en dehors du groupe. Il s'agit principalement de sucreries appartenant à de grandes familles terriennes, exploitant un important domaine agricole. Tel est particulièrement le cas pour Tournai et ses environs. Il y existe d'ailleurs deux groupes de sucreries particulières unies par des accords et des fusions; le groupe de Péruwelz, qui comprend quatre sucreries, est contrôlé par deux familles. Les Sucreries réunies d'Ath sont le résultat de la fusion de sucreries de la région, ayant une capacité totale de 70.000 sacs.

Le financement de l'industrie sucrière donne lieu à des considérations intéressantes. Les sucreries belges

ont une dette obligataire dont l'importance proportionnelle avait été en décroissant, mais qui s'est relevée par la suite. Le tableau annuel des rendements publié par la Banque Nationale de Belgique fournit des indications pour 42 sociétés anonymes de sucreries, au capital global de 512 millions: la dette obligataire, qui était de 37 millions en 1931, est de 66 millions de francs en 1933, ou 13 p. c. environ du capital investi. En 1928, la dette obligataire s'élevait à 18 p. c. du capital investi.

L'emprunt obligataire, avec ou sans garantie hypothécaire, est d'ailleurs une forme normale de financement pour des entreprises dont les capitaux ne sont pas demandés, en général et avec les exceptions importantes des sucreries belges à l'étranger, au grand public: les quelques personnalités qui détiennent le capital des sucreries préfèrent le maintenir assez bas et ne pas intéresser des tiers à leurs entreprises. Les entreprises contrôlées par le trust voient souvent leur rentabilité fléchir au point que, parfois, leurs bilans soldent en perte: cette politique s'explique par des compensations qui s'effectuent entre les entreprises subordonnées et celles qui contrôlent.

Quant au financement des campagnes sucrières annuelles, il repose sur le warrantage. Chaque année, pendant la courte période de fabrication, les besoins de trésorerie des sucreries sont énormes; par contre, la vente se répartit sur les douze mois de l'année. La Banque Nationale de Belgique et quelques banques pratiquent sur une grande échelle le warrantage des sucres bruts indigènes et exotiques. La concentration dans l'industrie sucrière tend à provoquer une évolution du warrantage, qui est effectué par l'entreprise-mère et beaucoup moins par les filiales. La Banque Nationale de Belgique n'accorde de nouveaux crédits de campagne que lorsque les avances de la saison précédente ont été remboursées. Le warrantage ne permet donc pas, tel qu'il est pratiqué, l'accumulation des stocks et reste avant tout adapté aux exigences d'une industrie saisonnière.

Le warrantage doit permettre de faire les avances aux cultivateurs. L'industrie sucrière belge a établi ses contrats d'achat aux cultivateurs sur une base mobile: le prix des betteraves est fixé selon le cours du sucre à une certaine époque et proportionnellement à leur teneur en sucre. Il résulte de l'examen des contrats que les sucreries parviennent à maintenir une marge presque fixe en leur faveur et qu'elles échappent ainsi, en partie, aux fluctuations du marché. Ce qui explique la rentabilité assez élevée (8,67 p. c. en 1933) des capitaux investis. Les paiements aux cultivateurs sont faits par fractions: à la livraison et à la clôture de la campagne.

L'industrie sucrière, par son mode d'approvisionnement, justifie l'existence d'usines dispersées, avec un capital moyen et un personnel saisonnier relativement nombreux.

A première vue, elle ne semble pas rentrer dans la définition du grand capitalisme, groupant à la fois

des capitaux élevés et un personnel ouvrier nombreux. Cependant, une entreprise, constituée sous forme de société par actions, mais dont les titres ne sont pas dans le public, a réalisé la concentration et l'intégration de la production de manière telle, qu'elle exerce un monopole partiel important, favorisé en partie par les droits sur le sucre.

La concentration a été réalisée par la fusion directe et par la prise de participations, en ce qui concerne le contrôle d'entreprises éparpillées par suite de nécessité géographique. Elle a été également réalisée par la concentration des capitaux exigée par l'extension de l'outillage et des œuvres sociales : habitations ouvrières, etc.

La concentration a été poursuivie hors des frontières, dans les pays où l'industrie sucrière indigène était encore peu développée et elle a abouti à la conclusion d'accords internationaux importants, étroits et sanctionnés.

L'intégration de l'industrie du sucre commence au commerce des graines, exercé exclusivement d'ailleurs en vue de l'amélioration des rendements : la semence

de betteraves à sucre est achetée par les usines en Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie, où la sélection est très avancée. Les semences sont alors distribuées aux planteurs qui reçoivent de fréquents conseils techniques sur les engrais, la phytopathologie, etc. (16).

L'intégration par contrôle existe pour l'outillage (ateliers de construction d'appareils de sucrerie), pour les emballages, pour le traitement des sous-produits (produits chimiques, distilleries, cimenteries).

Le groupe dominant dans l'industrie sucrière belge pratique largement la politique classique des trusts pour l'élimination de la concurrence : rachat et fermeture de raffineries, maintien d'entreprises rentières, notamment pour certaines raffineries.

(16) K. KAUTSKY : *La Question agraire. Etude sur les Tendances de l'Agriculture moderne*. Trad. Milhaud et Polack, 1900, pp. 402-403. K. Kautsky insiste sur l'adaptation de la petite exploitation aux besoins de la fabrique. « La fabrique de sucre prescrit à l'agriculteur la semence qu'il doit employer et la façon dont il doit fumer. La laiterie lui prescrit le fourrage qu'il doit employer, l'heure à laquelle il doit traire, parfois l'espèce de vaches qu'il doit nourrir... »

» Le paysan cesse donc d'être le maître de son exploitation agricole; celle-ci devient une annexe de l'exploitation industrielle, sur les besoins de laquelle elle doit se régler. Le paysan devient un ouvrier partiel de la fabrique.

» Souvent, il tombe aussi sous la dépendance technique de l'exploitation industrielle, en tant que celle-ci lui livre du fourrage

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Le dénouement de la crise hollandaise a mis fin à l'effervescence qui régnait sur les marchés cambistes pendant la quinzaine passée. Sur notre place, les devises-or, qui s'étaient brusquement affaissées jusqu'à leur point le plus bas, ont regagné une large partie du terrain qu'elles avaient perdu. Le florin est d'abord monté d'emblée de 396 à 400,97 1/2, puis s'est élevé par étapes à 402,55; toutefois, il ne put se maintenir à ce niveau et il se trouve en ce moment à 400,80. Le change sur Paris, se dégageant du cours de 38,94 auquel il s'était vu confiné pendant plusieurs séances, a atteint en l'espace de huit jours le cours de 39,24, puis revint légèrement en arrière. Le franc suisse s'est redressé de 192,10 à 193,82. Les devises anglo-saxonnes ont épousé le mouvement ascensionnel des changes voisins. La livre termine la quinzaine à 29,36, venant de 29,24; elle a été suivie du dollar, qui est passé de 5,89 3/4 à 5,92.

Le 1^{er} août est entré en vigueur le nouvel accord de paiement intervenu à Luxembourg, le 27 juillet dernier, entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Allemagne. Cet accord met fin au système de règlement par voie de compensation et rétablit les règlements directs de débiteur à créancier pour les échanges commerciaux entre les deux pays. Désormais, nos importateurs paieront leurs fournisseurs allemands dans les formes habituellement en usage dans les relations internationales en matière de paiement, et nos exportateurs seront payés par leurs acheteurs à l'échéance dans la devise convenue au contrat. Le retour à la liberté des paiements impliquait le rétablissement des transactions en reichsmarks sur notre marché. La cotation de cette devise fut en conséquence reprise le 1^{er} août. Le premier cours fait, à savoir 238,80, dépasse de 3,59 p. m. le pair monétaire.

La lire italienne, qui avait subi au cours de la quinzaine passée une lourde dépression, a reconquis le cours de 48,65 auquel elle se trouvait avant son recul. La peseta vaut actuellement 81,27, contre 80,80 il y a deux semaines. La couronne tchécoslovaque, refoulée de 24,62 à 24,30 le 26 juillet dernier, est revenue presque aussitôt après à son point de départ. Le zloty, après une chute brusque à 111,15, s'est rapidement ressaisi et cote maintenant 112 environ. Le dollar canadien s'est avancé de 5,88 à 5,90 7/8. Les couronnes scandinaves ont progressé en sympathie avec le change sur Londres. Actuellement, le Stockholm vaut 151,35, l'Oslo 147,50 et le Copenhague 131,05, contre 150,75, 146,925 et 130,75 respectivement il y a quinze jours.

A terme, les déports, après s'être tendus à nouveau vers le milieu de la quinzaine, marquent une tendance à se réduire. Pour une période de trois mois, le franc français perd actuellement pour cent unités un belga, au lieu de 1,15 belga au début de la quinzaine. Le déport du florin s'est atténué de 17 à 11 centièmes de belga, après s'être élargi jusqu'à 23 centièmes.

Le marché de l'escompte est toujours languissant, faute d'offres. On est acheteur d'acceptations commerciales à 1 7/8 p. c. Quant au *call money*, comme précédemment, il a été pratiquement impossible d'en placer.

Le 6 août 1935.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le manque d'affaires qui persiste au marché du comptant lui a imprimé une tendance alourdie, se traduisant par un effritement quasi général de la cote, comme le montre le tableau comparatif ci-après des cours pratiqués respectivement les 5 août et 17 juillet 1935.

Seules, les rentes échappent à cette ambiance et s'inscrivent en hausse.

Citons :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 78,75-77,50; 4 p. c. Dette Unifiée 1^{re} série, 92,60-92,40; 4 p. c. idem 2^e série, 92,50-92,25; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor à 5 ans se répète à 105,75; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1932, 526-525; 4 p. c. Emprunt Belge à lots 1933, 1036-1035; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921 (coupures de 5.000 francs), 246,50-242,50; idem (titres unitaires), 243-239,50; 4 p. c. Dommages de Guerre 1922, 256-251; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 520-516.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6600-6525; Banque d'Anvers, 1750-1795; Banque Belge pour l'Etranger, 367,50-382,50; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2560-2650; Crédit Anversoise, 545-545; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 415-400; Banque des Colonies, 218-223; Brufina se répète à 1125; Crédit Général du Congo, 302,50-315; part sociale Société Belge de Banque, 1010-1010; part de réserve Société Générale de Belgique, 3525-3675.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 11975-12450; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 7825-7850; action de dividende Madrid Palace Hôtel, 1430-1450.

Aux **chemins de fer et canaux** : action privilégiée Société Nationale des Chemins de Fer Belges 6 p. c. (tranche belge), 513-514; action privilégiée Léokadi, 548-550; Vicinaux du Congo, 522,50-520; action de dividende Braine-le-Comte à Gand, 6175-5925; action ordinaire Chemins de Fer du Katanga, 216-217; action de capital Transports Fluviaux, 420-375; action de jouissance Welkenraedt, 16300-16575.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois, 2010-2110; action de dividende Pays de Charleroi, 980-960; part sociale Verviétois, 162-168.

Aux **tramways et électricité (trusts)** : part sociale Bangkok, 735-740; part sociale Chemins de Fer et Entreprises, 762,50-760; action de dividende Electrafina, 430-432,50; action de capital Electrobél, 1710-1765; part de fondateur Electrorail, 3580-3650; action privilégiée série B Electrotrust, 815-822,50; action privilégiée Sidro, 475-485; action ordinaire Tientsin, 2730-2985; action de capital Traction et Electricité, 1465-1500.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : part sociale Auxiliaire d'Electricité, 2125-2120; action privilégiée Electricité du Bassin de Charleroi, 1000-1025; action

de capital ordinaire Electricité du Borinage, 1460-1565; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3600-3610; 1/10 part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 5275-5475; 1/10 part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7325-7300; action ordinaire Electricité de Sofia et de Bulgarie, 3020-2960; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10550-10950.

Aux **industries métallurgiques** : 1/10 part de fondateur Baume et Marpent, 4390-4390; 1/10 part de fondateur Câbles et Fils Electriques, 2930-2925; Cockerill, 362,50-380; Forges de Clabecq, 32200-30800; Constructions Electriques de Charleroi, 457,50-460; Espérance-Longdoz, 2030-1945; Ougrée-Marihaye, 535-525; Forges de la Providence, 10950-10700; Sambre et Moselle, 985-1000; Thy-le-Château, 1920-1950.

Aux **charbonnages** : Amercœur, 2510-2490; André Dumont, 606,75-630; Bonnier, 4675-4740; part sociale Centre de Jumet, 4520-4667,50; Eelen-Asch, 312,50-325; Gouffre, 10350-10700; Maurage, 5775-5990; Sacré-Madame, 3700-3940; Willem-Sophia, 3185-3240.

Aux **zincs, plombs et mines** : part sociale Prayon, 745-750; action de capital Rothem, 330-332,50; 1/10 action Vieille-Montagne, 1620-1605.

Aux **glaceries** : Auvelais, 20750-20475; 1/5 action Charleroi, 4090-4190; Saint-Roch, 17975-17950.

Aux **verreries** : action privilégiée Bennert-Bivort, 295-310; Hamendes, 275-280; Jonet, 332,50-350; action de jouissance Libbey-Owens, 1430-1550.

Aux **industries de la construction** : Carrières de Porphyre de Quenast, 1250-1270; Cimenteries et Briqueteries Réunies, 385-430; action privilégiée Ciments de Visé, 650-670; part de fondateur Merbes-Sprimont, 625-645; action privilégiée Tuileries de Pottelberg se répète à 4305.

Aux **industries textiles** : action Baertsoen et Buysse, 617,50-642,50; action de dividende Gratry, 2845-2985; La Vesdre, 502,50-520; part sociale A Soie Procédé Viscose, 1130-1140; Tresses et Lacets Torley, 835-880; Union Cotonnière, 725-745.

Aux **produits chimiques** : action de capital Ladeuze, 650-640; Laeken, 2200-2390; Oxhydrique Internationale, 382,50-390; action de capital Sidac, 715-775; Vedrin

série B, 382,50-377,50; action ordinaire Wilsele, 510-550.

Aux **entreprises coloniales** : Cotonnière Congolaise 1^{re} série, 1000-920; action de capital Géomines, 635-632,50; action privilégiée Katanga, 29350-30300; action privilégiée Kilo-Moto, 1450-1415; 1/10 action de capital Minière des Grands Lacs, 897,50-867,50; action de capital Simkat, 532,50-547,50; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 2730-2880; Brasseries du Katanga série B, 725-735; Ciments du Congo se répète à 175; action de capital Ciments du Katanga, 990-985; Trabeka, 1245-1250; action de capital Congo Commerce et Industrie, 1600-1665; action privilégiée Kasai, 272,50-276; action de capital Synkin, 697,50-702,50.

A l'**alimentation** : Moulins La Royale, 4637,50-4590; action de capital Moulins Rypens, 2595-2560; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 9300-9425.

Aux **industries diverses** : part de fondateur André Devriendt, 1475-1400; 1/9 action ordinaire De Naeyer, 1010-1020; part sociale Englebert, 900-950; part de fondateur Grands Magasins de l'Innovation, 2625-2420; part de fondateur Saint-Sauveur, 2160-2350; action de capital Tabacofina, 1215-1230; Pétrofina, 565-585; action de capital Sucrieries et Raffineries en Roumanie, 1160-1260.

Aux **actions étrangères** : part de fondateur Banque Agricole d'Egypte se répète à 108000; Chade séries A, B, C, 8750-8900; Madrilena de Tronvias, 1990-1930; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 15525-15412,50; part bénéficiaire Electricité de Paris, 21675-21775; Glaces et Verres Spéciaux du Nord, 7465-7340; action de jouissance Matériel de Chemins de Fer Franco-Belge, 3200-3135; part de fondateur Exploitations aux Indes Orientales, 5425-5625; Royal Dutch, 38600-37425; Differdange-Saint-Ingbert-Rumelange, 4325-4300; Gaz et Electricité de Lisbonne, 475-480.

Terme.

Arbed, 4945-4830; Banque de Paris, 1740-1690; Barcelona Traction, 357,50-366,25; Brazilian Traction, 243,75-246,25; Chade, 1740-1735; Crégeco, 300-316,25; Electrobél, 1710-1740; Métropolitain de Paris, 2285-2295; Pétrofina, 562,50-587,50; Royal Dutch, 3845-3785; action de capital Union Minière du Katanga, 2690-2800; Wagons-Lits, 90-101,50.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (2)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
<i>a) la dernière quinzaine :</i>									
23 juillet 1935.....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
24 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
25 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
26 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
27 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
29 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
30 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
31 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
1 ^{er} août 1935.....	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
2 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
3 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
5 —	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
<i>b) les derniers mois (1) :</i>									
1933	3,50	4,—	4,34	2,415	3,083	0,883	0,886	6,50	6,—
1934	2,99	3,49	3,49	2,160	2,518	0,962	1,050	6,50	6,—
1934 Mai	3,—	3,50	3,50	1,930	2,339	0,812	0,761	6,50	6,—
Juin	3,—	3,50	3,50	2,111	—	0,966	0,942	6,50	6,—
Juillet	3,—	3,50	3,50	2,195	2,441	1,045	1,210	6,50	6,—
Août	2,50	3,—	3,—	2,310	2,416	1,183	1,264	6,50	6,—
Septembre	2,50	3,—	3,—	2,147	2,272	0,950	0,945	6,50	6,—
Octobre	2,50	3,—	3,—	2,102	2,215	0,852	0,852	6,50	6,—
Novembre	2,50	3,—	3,—	2,350	2,492	2,085	2,085	6,50	6,—
Décembre	2,50	3,—	3,—	2,380	2,50	1,406	1,411	6,50	6,—
1935 Janvier	2,50	3,—	3,—	2,375	—	1,514	1,514	6,50	6,—
Février	2,50	3,—	3,—	2,375	—	2,005	2,005	6,50	6,—
Mars	2,50	3,—	3,—	2,375	—	2,242	2,242	6,50	6,—
Avril	2,50	3,—	3,—	2,375	—	0,937	0,795	6,50	6,—
Mai	2,—	2,50	3,—	2,1157	—	0,950	0,688	6,50	6,—
Juin	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	—	6,—	5,50
Juillet	2,—	2,50	3,—	1,875	—	—	1,—	6,—	5,50

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux en vigueur à la fin de chaque mois, ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

(2) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque au 5 août 1935.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à 15 jours de préavis	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
Banque de la Société Générale.	0,50	1,60	—	1,75	1,90	2,—	—	—	—	—
Banque de Bruxelles.....	0,50	1,60	1,60	1,75	1,90	2,—	3,—	—	—	—
Caisse de Reports	0,50	1,60	—	—	1,90	2,—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	0,75	1,60	1,65	1,75	1,90	2,—	—	—	—	—
Société Belge de Banque	0,50	1,60	1,60	1,75	1,90	2,—	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	2,25	2,50	3,—	3,25	—	—
Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.	—	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—

N. B. — Pour les cinq premières banques, les taux sont donnés nets d'impôts.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 belgas	PARIS 100 fr. = 39,135 b.	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 5,8986 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 401,6083 b.	GENÈVE 100 fr. = 192,736 b.	MADRID 100 P. = 192,736 b.	ITALIE 100 lires = 62,6726 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 267,689 b.	OSLO 100 cr. = 267,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 267,689 b.	PRAGUE 100 Kc. = 24,6628 b.	MONTRÉAL 1 \$ = 0,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b. (1)	VARSOVIE 100 zl. = 112,056 b.
23 juillet 1935.	29,3875	39,22625	5,92625	401,—	193,725	81,34	48,725	151,475	147,70	131,25	24,65	5,915	238,525	112,20
24 —	29,305	39,07	5,9175	395,50	192,025	80,98	48,34	151,—	147,25	130,80	24,625	5,915	238,525	112,20
25 —	29,24	38,965	5,90625	397,43	192,20	80,775	48,90	150,475	146,90	130,55	24,62	5,90375	238,525	111,275
26 —	29,24	38,94	5,8975	395,975	192,10	80,80	48,13	150,75	146,925	130,55	24,60	5,88	237,81	111,15
29 —	29,275	39,06125	5,91	400,975	193,625	81,40	48,50	152,40	147,—	131,50	24,60	5,89	237,81	111,90
30 —	29,3175	39,10	5,915	400,80	193,45	81,—	48,45	151,15	147,10	130,80	24,65	5,91	237,81	111,925
31 —	29,30	39,19	5,91	402,55	193,79	81,225	48,60	151,15	147,10	130,85	24,65	5,89875	237,81	112,—
1 ^{er} août 1935.	29,35	39,22	5,92125	402,39	193,84	81,26	48,60	151,25	147,35	131,—	24,65	5,915	238,80	112,05
2 —	29,3525	39,22875	5,9225	401,61	193,90	81,29	48,75	151,30	147,475	131,075	24,675	5,915	238,825	112,10
5 —	29,325	39,24	5,9175	401,86	193,90	81,325	48,68	151,15	147,25	130,875	24,675	5,915	238,99	112,025

N. B. — Les nouvelles parités ci-dessus sont celles qui résultent de la dévaluation du belga, par arrêté royal du 31 mars 1935.
(1) Jusqu'au 1^{er} août, cours de compensation pour l'article 1^{er}, § 1, de l'arrêté royal du 7 septembre 1934, relatif à l'accord de compensation entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Allemagne.

II. — Moyennes annuelles et mensuelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Milan	Stockholm	Berlin
1933.....	23,796	28,129	5,7915	288,88	138,69	59,931	37,379	124,17	170,13
1934.....	21,640	28,206	4,2645 (*)	289,33	138,97	58,455	36,795	111,60	168,83
1934 Mai.....	21,803	28,246	4,2709	290,03	138,95	58,556	36,404	112,42	168,39
Juin.....	21,610	28,249	4,2806	290,27	139,10	58,554	36,848	111,43	164,12
Juillet.....	21,582	28,225	4,2803	289,87	139,43	58,481	36,735	111,30	164,31
Août.....	21,363	28,086	4,2194	288,42	139,01	58,214	36,564	110,18	166,11
Septembre.....	21,038	28,103	4,2119	288,86	139,01	58,220	36,575	108,48	169,60
Octobre.....	21,051	28,235	4,2607	290,16	139,66	58,513	36,669	108,58	171,68
Novembre.....	21,398	28,242	4,2860	289,78	139,18	58,535	36,610	110,35	171,70
Décembre.....	21,128	28,196	4,2740	289,11	138,51	58,455	36,546	108,98	171,60
1935 Janvier.....	20,988	28,236	4,2903	289,41	138,57	58,526	36,603	108,24	171,56
Février.....	20,891	28,261	4,2855	289,59	138,68	58,573	36,364	107,72	171,69
Mars.....	20,331	28,248	4,2637	290,08	138,88	58,618	35,689	105,03	171,67
Avril.....	28,521	38,948	5,9013	398,22	191,05	80,71	48,936	147,08	237,98
Mai.....	28,844	38,885	5,9030	399,20	190,73	80,515	48,642	148,69	237,98
Juin.....	29,145	39,045	5,9061	400,81	193,—	80,923	48,852	150,31	238,09
Juillet.....	29,311	39,176	5,9169	402,09	193,67	81,229	48,80	151,19	238,39

(*) Moyenne pour les dix premiers mois.

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
23 juillet 1935.....	D 0,055	D 0,045	D 0,35	D 0,275	D 0,004	D 0,002	D 3,20	D 2,40
24 —	D 0,050	—	—	D 0,300	—	D 0,002	—	D 3,40
25 —	D 0,050	D 0,040	D 0,32	—	D 0,006	—	D 6,50	D 5,50
26 —	D 0,060	D 0,055	—	D 0,250	D 0,006	D 0,004	—	D 7,50
27 —	D 0,060	D 0,050	D 0,30	D 0,250	D 0,007	D 0,005	D 10,—	D 9,—
29 —	D 0,055	D 0,050	D 0,25	D 0,220	D 0,007	D 0,005	D 9,—	D 8,—
30 —	D 0,045	D 0,035	D 0,24	D 0,210	D 0,006	D 0,003	D 7,50	D 6,75
31 —	D 0,0375	D 0,0325	D 0,15	—	D 0,005	—	D 5,50	—
1 ^{er} août 1935.....	D 0,040	D 0,035	D 0,20	D 0,150	D 0,005	D 0,003	D 6,—	D 4,—
2 —	D 0,040	D 0,035	D 0,25	D 0,200	D 0,005	D 0,003	D 5,50	D 4,50
3 —	D 0,040	D 0,030	D 0,20	D 0,180	D 0,008	D 0,004	D 4,50	D 4,—
5 —	D 0,040	D 0,030	D 0,21	D 0,190	D 0,008	D 0,005	D 4,50	D 4,—
à 3 mois :								
23 juillet 1935.....	D 0,14	D 0,130	D 1,—	D 0,90	D 0,008	D 0,004	D 8,80	D 8,20
24 —	D 0,13	—	—	D 1,20	—	D 0,008	D 15,—	—
25 —	D 0,14	D 0,135	D 1,15	D 1,10	D 0,012	D 0,008	D 17,—	—
26 —	D 0,18	D 0,165	D 1,25	D 1,20	D 0,016	D 0,012	D 22,—	D 20,—
27 —	D 0,18	D 0,175	D 1,35	D 1,25	D 0,015	D 0,012	D 23,—	D 22,—
29 —	D 0,17	D 0,160	D 1,20	D 1,10	D 0,015	D 0,010	D 18,—	D 16,—
30 —	D 0,15	D 0,140	D 1,10	D 1,—	D 0,015	D 0,012	D 15,50	D 15,—
31 —	D 0,14	D 0,130	D 0,80	—	D 0,012	—	D 13,—	—
1 ^{er} août 1935.....	D 0,16	D 0,150	D 0,95	D 0,875	D 0,012	D 0,008	D 11,—	D 9,—
2 —	D 0,17	D 0,160	D 1,25	D 0,95	D 0,012	D 0,008	D 14,—	D 12,—
3 —	D 0,17	D 0,160	D 0,95	D 0,90	D 0,020	D 0,016	D 11,50	D 10,50
5 —	D 0,165	D 0,160	D 0,95	D 0,90	D 0,020	D 0,016	D 11,—	D 10,—

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôt	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. hypothéc. et hôtelières	Tramw. ch. de fer écon. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc plomb mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice p. r. au mois précédent																		
1935 1 ^{er} juillet	97	101	101	102	100	93	94	91	94	96	89	97	95	100	92	97	90	94
1 ^{er} août	101	100	100	100	100	99	91	94	98	99	96	94	92	96	95	102	93	97
Indice p. r. au 1 janvier 1928																		
1934 1 ^{er} juin	120	125	128	105	118	27	23	26	24	50	27	46	16	45	17	17	31	29
2 juillet	120	126	127	106	118	26	22	26	23	50	27	44	15	44	16	17	30	28
1 ^{er} août	121	126	127	106	119	26	22	24	22	48	24	41	14	43	15	17	27	27
3 septembre	122	128	128	106	119	28	26	28	24	51	36	52	16	46	17	19	30	31
1 ^{er} octobre	119	127	129	106	119	27	25	27	24	50	34	48	13	46	16	18	28	30
2 novembre	114	124	129	105	117	26	24	25	22	49	30	48	12	45	15	15	27	28
3 décembre	117	123	126	104	116	26	24	25	21	45	32	46	11	42	14	15	26	27
1935 2 janvier	119	126	128	103	117	25	24	24	20	45	33	45	10	39	14	14	25	27
1 ^{er} février	119	127	130	105	118	24	25	24	20	45	32	47	12	38	15	16	25	27
1 ^{er} mars	120	127	132	105	119	23	24	24	19	43	29	45	10	37	14	15	24	25
15 mars	112	125	129	102	114	23	25	24	20	45	30	46	10	38	13	17	24	27
Début avril	118	126	123	103	115	29	32	31	25	51	42	58	15	49	20	20	30	33
1 ^{er} mai	123	126	130	106	119	31	42	34	31	56	45	67	18	58	27	28	38	39
3 juin	122	131	138	107	122	32	44	37	32	59	50	87	25	60	29	28	41	42
1 ^{er} juillet	118	132	139	109	122	30	42	34	31	57	45	85	24	60	27	27	37	39
1 ^{er} août	120	132	139	109	123	30	38	32	30	56	43	80	22	57	26	27	35	38

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente Belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dette unifiée, 4 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1896, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1933 3 janvier	66,25	4,53	—	—	233,—	5,36	62,—	6,45	62,40	6,41
1934 2 janvier	67,—	4,48	—	—	224,—	5,58	61,—	6,56	61,50	6,52
1934 1 ^{er} juin	75,50	3,97	—	—	247,50	5,05	76,—	5,26	77,50	5,16
2 juillet	77,25	3,88	—	—	243,25	5,14	72,05	5,55	73,—	5,48
1 ^{er} août	78,75	3,81	—	—	247,50	5,05	78,—	5,13	77,60	5,15
3 septembre	79,75	3,76	—	—	249,50	5,01	80,90	4,94	82,50	4,85
1 ^{er} octobre	74,75	4,01	—	—	245,50	5,09	75,75	5,28	77,25	5,18
2 novembre	69,50	4,32	—	—	243,—	5,14	71,—	5,63	71,50	5,59
3 décembre	72,—	4,17	—	—	242,50	5,15	72,50	5,62	71,25	5,61
1935 2 janvier	74,—	4,05	—	—	248,50	5,03	75,—	5,33	74,—	5,41
1 ^{er} février	73,25	4,10	—	—	253,—	4,94	75,—	5,33	75,50	5,30
1 ^{er} mars	74,50	4,03	—	—	250,50	4,99	75,50	5,30	76,50	5,23
3 avril	75,—	4,—	—	—	235,—	5,32	81,—	4,94	85,—	4,77
1 ^{er} mai	80,—	3,75	—	—	243,50	5,13	89,—	4,49	89,—	4,49
3 juin	78,50	3,82	96,75	4,13	249,—	4,22	93,—	4,30	94,—	4,26
1 ^{er} juillet	77,25	3,88	91,70	4,36	248,—	4,23	93,—	4,30	90,50	4,42
1 ^{er} août	78,75	3,81	92,375	4,33	256,—	4,10	93,75	4,27	92,15	4,34

(*) 5 p. c. net d'impôts jusqu'au 15 mai 1935 sur la valeur nominale de 250 francs; 4 p. c. net d'impôts à partir du 16 mai 1935 sur la valeur nominale de fr. 262,50.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).											Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).				
	CHARBONS					SIDÉRURGIE						SIDÉRURGIE				
	pour foyer domestique brais, anchr. 20/30	Industriel menu demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage Charleroi	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1933 Moyenne mensuelle ...	257,50	114,25	105,—	139,50	100,—	298,25	418,75	442,—	515,75	513,75	1.100,—	2-5-4	2-8-4	2-5-9	2-11-6	5-15-7
1934 Moyenne mensuelle ...	224,25	110,75	105,—	134,25	109,25	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-0-3	5-10-0
1934 Mai	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-0-0	5-10-0
Juin	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juillet	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Août	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Septembre	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Octobre	220,—	110,—	105,—	135,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Novembre	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Décembre	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
1935 Janvier	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Février	220,—	110,—	105,—	125,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mars	227,—	115,—	110,—	130,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Avril	227,—	115,—	110,—	130,—	110,—	305,—	440,—	470,—	550,—	550,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Mai	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juin	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0
Juillet	227,—	120,—	110,—	130,—	115,—	320,—	540,—	580,—	600,—	600,—	1.100,—	2-7-0	2-8-0	3-3-9	3-1-6	5-10-0

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pommes de terre	Lin brut	Beurre	Laine	Œufs
	en francs par 100 kilos						en francs par kilo		en francs par pièce
1933 Moyenne mensuelle	70,84	48,90	67,30	57,14	16,59	61,16	19,48	14,19	0,52
1934 Moyenne mensuelle	62,09	56,58	61,64	63,57	32,35	65,47	18,28	14,23	0,47
1934 Avril	57,80	45,25	57,83	57,70	29,70	62,03	16,79	15,—	0,31
Mai	59,85	46,38	58,83	58,09	33,36	58,22	14,97	14,60	0,30
Juin	65,63	54,88	64,53	60,47	33,—	60,10	15,14	14,—	0,34
Juillet	70,33	63,04	68,10	59,99	41,81	61,83	15,59	13,—	0,34
Août	67,87	67,72	64,56	69,38	44,27	64,41	18,65	13,—	0,45
Septembre	65,61	70,87	65,60	71,63	36,70	71,67	19,45	12,75	0,53
Octobre	63,21	67,11	65,04	72,09	33,63	70,59	20,31	13,25	0,67
Novembre	62,15	67,11	64,83	73,96	31,71	71,33	19,58	13,20	0,77
Décembre	60,75	66,93	64,77	74,57	30,60	81,81	19,45	13,—	0,57
1935 Janvier	59,49	64,58	65,68	76,45	29,54	83,93	20,33	13,—	0,52
Février	58,52	62,09	66,95	75,70	29,62	86,89	18,34	12,94	0,38
Mars	58,43	60,41	67,51	74,63	28,34	86,17	16,46	13,13	0,29
Avril	76,50	72,23	83,16	81,78	33,70	84,86	16,63	15,38	0,31
Mai	78,37	74,53	86,68	83,89	41,79	96,76	15,08	16,90	0,32
Juin	79,—	75,68	94,10	85,27	62,56	95,72	14,73	16,44	0,38

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — I. — Industries minières et métallurgiques (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1933 Moyenne mensuelle	93.262	134.478	359	313	585	27	425	397	2.106	22,7	2.847
1934 Moyenne mensuelle	86.483	125.114	366	320	584	29	436	462	2.197	22,8	3.275
1934 Avril	87.740	126.877	373	327	579	27	424	446	2.176	22,3	3.042
Mai	87.629	126.940	349	311	586	28	401	449	2.124	21,9	3.114
Juin	85.405	123.849	359	310	597	30	438	480	2.214	23,2	3.370
Juillet	85.164	123.671	344	296	554	27	424	442	2.087	22,0	3.530
Août	84.562	122.494	370	313	579	29	433	456	2.181	23,0	3.593
Septembre	83.687	121.645	341	311	572	30	423	448	2.123	22,5	3.477
Octobre	83.990	121.822	370	329	608	31	466	483	2.287	24,1	3.509
Novembre	85.122	122.940	376	331	585	28	434	484	2.238	22,8	3.532
Décembre	84.762	122.356	362	317	577	28	436	464	2.184	21,9	3.576
1935 Janvier	85.339	122.662	391	331	574	25	443	474	2.238	22,9	3.590
Février	82.634	119.102	352	306	523	24	405	430	2.044	21,1	3.982
Mars	83.010	119.720	375	309	564	28	433	462	2.170	21,9	3.594
Avril	82.462	117.963	381	324	567	27	426	450	2.175	22,4	3.628
Mai	82.140	119.203	375	325	489	26	439	478	2.132	22,1	3.404
Juin	82.729	119.962	363	312	574	27	215	458	2.148	22,1	3.329

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Fers finis	Aciers finis
1933 Moyenne mensuelle	377	3.975	115	826	32 (2)	229	224	4,5	174	3,2
1934 Moyenne mensuelle	364	3.674	113	817	37 (2)	242	242	4,0	181	4,8
1934 Avril	363	3.624	108	812	38	246	243	3,7	179	4,3
Mai	362	3.574	106	784	36	255	253	4,1	188	4,2
Juin	352	3.729	109	804	36	242	249	4,2	183	4,4
Juillet	365	3.708	97	791	36	252	244	3,8	183	4,3
Août	371	3.685	109	800	36	251	246	4,3	185	4,8
Septembre	359	3.695	118	816	36	237	241	4,0	175	4,5
Octobre	371	3.723	117	832	36	254	252	4,9	190	5,6
Novembre	359	3.715	110	777	37	223	248	4,0	182	4,5
Décembre	368	3.668	106	798	37	260	243	3,2	167	4,3
1935 Janvier	371	3.661	105	766	39	248	242	3,4	185	4,7
Février	339	3.655	96	762	38	230	229	4,0	168	3,8
Mars	371	3.667	104	752	37	252	246	4,6	192	4,1
Avril	367	3.595	111	764	39	252	246	4,8	190	4,8
Mai	394	3.593	110	787	40	271	268	5,6	212	4,4
Juin	382	3.706	110	821	41	258	241	5,0	176	3,6

(1) Statistique du Ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la Revue du Travail.
(2) Au 31 décembre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE. — II. — Industries diverses.

PÉRIODES	CORON Production semestr. de filés	LAINE		SUCRES				BRASSERIES Quantités de farines déclarées	DISTILLERIES Production d'alcools
		Conditionnements de Verviers et de Dison (laine conditionnée ou simpl. pesée) (6)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois)	Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés)	Déclarations en consommation		
				Sucres bruts	Sucres raffinés				
				(Tonnes)					(Hectol.)
1933 Moyenne mensuelle	22.945 (1) 23.450 (2)	2.416	3.879	19.171	16.044	121.400	14.806	16.493	26.903
1934 Moyenne mensuelle	21.000 (1) 22.396 (2)	1.306	3.461	20.773	14.380	118.230	15.079	16.322	31.784
1934 Avril	21.000 (1) 22.396 (2)	(4) 423	3.521	—	13.266	127.113	12.428	17.098	25.200
Mai		(4) 468	3.646	—	14.377	116.518	14.911	17.730	35.274
Juin		(4) 884	3.794	—	13.309	89.171	16.297	18.096	33.268
Juillet		(4) 879	3.619	—	13.504	65.812	18.449	18.626	33.778
Août		978	3.607	—	13.684	48.186	14.971	17.346	26.141
Septembre		1.343	3.440	—	10.688	26.176	15.875	15.980	32.680
Octobre		1.779	3.127	81.412	16.692	82.261	17.983	15.301	34.262
Novembre		1.598	3.066	132.786	20.199	195.465	17.629	14.250	33.802
Décembre		1.652	3.172	34.490	15.602	213.014	15.400	15.904	39.224
1935 Janvier		(6) 1.900	3.366	161	13.639	193.043	14.565	13.481	32.411
Février		1.626	3.479	289	13.897	170.853	12.163	12.129	28.375
Mars		1.807	3.699	101	21.501	141.127	16.431	15.027	33.848
Avril	2.499	3.612	—	17.432	121.559	22.070	16.118	33.655	
Mai	2.629	3.252	—	19.163	104.536	15.278	16.283	28.186	
Juin	2.008	3.296	—	14.080	94.899	13.157	17.874		

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR BRUT	
	Production	Déclarations en consommation (Tonnes)	Déclarations à l'exportation	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indig.		Ventes à la minque d'Ostende		extrait au Congo (3)	
					Consommation	Exportat. (avec décharge de l'accise)	Quantités (Tonnes)	Valeurs (Milliers de francs)	Mines de Kilo-Moto	Toutes les mines (5)
					(Millions de tiges)				(Kilogrammes)	
1933 Moyenne mensuelle	2.892	2.857	36	3.536	1.490	2.040	1.653	5.263	509,7	820,1
1934 Moyenne mensuelle	3.183	3.166	14	4.046	1.692	2.089	1.499	5.053	538,9	904,2
1934 Avril	2.663	2.656	9	2.976	1.482	1.667	1.434	3.759	502,6	842,1
Mai	2.963	2.912	30	3.113	1.603	1.606	1.254	4.394	558,4	909,4
Juin	2.544	2.557	9	3.373	1.758	1.751	1.180	3.916	540,2	880,0
Juillet	2.614	2.589	21	3.996	1.635	1.771	1.300	4.372	514,3	862,8
Août	3.486	3.477	8	3.950	2.066	2.146	1.654	5.399	535,7	904,3
Septembre	3.030	3.024	9	4.561	1.899	2.318	1.725	5.070	537,4	917,7
Octobre	3.842	3.805	9	5.134	2.191	2.875	1.701	6.043	574,8	978,2
Novembre	3.509	3.510	2	4.455	1.607	2.188	1.816	5.350	582,1	987,4
Décembre	3.585	3.556	24	3.811	1.228	2.425	1.396	5.668	527,0	965,4
1935 Janvier	3.664	3.649	2	3.837	2.258	2.487	1.288	4.872	591,8	1.008,2
Février	3.213	3.200	21	4.107	1.584	1.969	1.146	3.938	550,3	946,4
Mars	3.400	3.377	33	4.296	1.708	2.196	1.895	6.008	579,8	
Avril	3.668	3.651	14	4.259	4.264	2.002	1.836	6.898	586,2	
Mai	3.412	3.401	11	4.075	2.218	1.816	1.636	4.962	618,7	
Juin	3.101	3.135	22	3.585	1.039	2.329	1.275	4.721	581,0	

(1) Production du semestre du 1^{er} février au 31 juillet.

(2) Production du semestre du 1^{er} août au 31 janvier.

(3) L'or brut comprend en moyenne 80 % d'or alluvionnaire à 94 % de fin environ et 20 % d'or filonien à environ 75 % de fin.

(4) De mars à juillet 1934, production réduite par suite de grève.

(5) A partir de 1934, production partielle se rapportant à 18 mines sur 19 en exploitation.

(6) A partir de janvier 1935, y compris les chiffres du nouveau conditionnement de l'Est, à Heusy.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies	TOTAUX		PRIX MOYEN PAR TONNE	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS, EN %
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Valeurs (millions de francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	(francs)		
IMPORTATIONS :														
1933 L'année	17,6	60,3	3.850	3.326	26.087	7.011	742	4.425	420,5	30.697	15.243	497		
1934 L'année	10,5	39,7	3.784	2.896	27.265	6.863	666	3.903	319,2	31.728	14.021	442		
1934 Avril	0,8	3,2	312	232	2.293	551	58	345	29,3	2.664	1.160	436		
Mai	0,7	3,3	308	231	2.338	543	59	347	23,7	2.706	1.149	425		
Juin	0,5	2,4	288	214	2.278	538	52	328	18,9	2.618	1.101	421		
Juillet	0,4	2,1	293	200	2.276	509	62	303	28,4	2.632	1.038	394		
Août	0,4	2,1	347	237	2.346	521	50	308	13,4	2.743	1.081	394		
Septembre	1,0	3,6	367	266	2.232	523	55	291	27,9	2.656	1.112	419		
Octobre	1,2	4,7	351	279	2.458	623	59	357	63,1	2.869	1.327	463		
Novembre	1,0	3,1	267	224	2.194	568	52	322	31,8	2.513	1.150	457		
Décembre	1,1	3,7	301	235	2.266	630	52	306	16,9	2.620	1.192	455		
1935 Janvier	0,7	2,3	241	206	2.088	583	41	250	24,1	2.371	1.066	449		
Février	0,6	2,2	263	219	2.007	539	48	282	15,7	2.319	1.058	456		
Mars	1,2	3,8	302	235	2.138	573	58	330	18,5	2.499	1.160	464		
Avril	1,3	4,5	234	262	2.124	642	62	410	13,0	2.421	1.331	550		
Mai	1,1	3,4	271	270	2.162	816	69	491	29,8	2.503	1.610	643		
Juin	0,8	2,4	260	261	2.091	715	59	443	37,6	2.411	1.459	605		
EXPORTATIONS :														
1933 L'année	10,6	72,4	693	987	14.342	5.404	4.890	7.568	256,5	19.936	14.288	717	- 955	93,7
1934 L'année	6,1	49,7	552	777	14.216	5.258	5.211	7.360	254,9	19.986	13.698	685	- 323	97,7
1934 Avril	0,5	4,2	31	51	1.122	407	453	667	14,5	1.606	1.144	712	- 17	98,6
Mai	0,9	7,0	35	54	1.208	394	462	601	16,2	1.706	1.071	628	- 77	93,3
Juin	0,5	4,3	45	59	1.241	407	534	643	22,5	1.820	1.136	624	+ 35	103,1
Juillet	0,3	2,3	54	66	1.208	383	527	592	17,6	1.789	1.060	593	+ 22	102,2
Août	0,4	3,2	40	53	1.188	374	430	589	13,9	1.659	1.032	622	+ 48	95,5
Septembre	0,3	2,7	46	58	1.255	429	403	595	15,8	1.704	1.100	646	- 11	99,0
Octobre	0,5	4,9	47	61	1.267	469	428	658	21,1	1.743	1.214	697	- 113	91,4
Novembre	0,2	1,7	58	76	1.068	468	420	610	20,5	1.546	1.177	761	+ 27	102,3
Décembre	0,5	4,0	53	74	1.015	445	369	573	22,2	1.438	1.118	777	- 74	93,8
1935 Janvier	0,4	2,9	63	74	1.053	497	405	600	18,8	1.522	1.194	784	+ 128	112,0
Février	0,4	2,7	51	59	933	435	365	524	26,7	1.349	1.048	777	- 10	99,1
Mars	0,9	7,2	51	59	1.051	476	403	568	21,5	1.506	1.132	752	- 28	97,6
Avril	1,1	8,8	46	70	1.043	487	411	596	12,6	1.501	1.175	782	- 156	88,2
Mai	0,6	4,7	35	68	1.177	572	421	639	67,7	1.634	1.352	828	- 258	84,0
Juin	0,8	6,5	44	75	1.273	594	466	706	33,3	1.785	1.415	793	- 44	97,0

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

JUIN 1935.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	RÉSULTATS NETS			Dividende brut mis en paiement pendant le mois	Dette obligataire (2)	Coupons bruts payables pendant le mois (1)
	recensées	en bénéfice	en perte		bénéfice	perte	solde			
<i>(Milliers de francs)</i>										
A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.										
1. Banques	4	3	1	26.126	1.922	4.636	2.714	1.726	121.174	4.357
2. Assurances	22	19	3	21.885	6.193	1.034	5.159	3.027	—	—
3. Opérations financières	57	38	19	561.740	39.063	1.548	37.515	35.559	59.581	2.914
4. Exportations, importations	10	6	4	24.775	508	981	473	355	—	—
5. Commerce de fer et métaux	4	3	1	1.470	52	11	41	15	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	15	10	5	54.535	4.957	2.537	2.420	2.641	16.150	972
7. Comm. de prod. alimentaires	11	7	4	16.275	2.634	301	2.333	1.364	684	38
8. Commerces divers	103	60	43	109.965	1.991	10.977	8.986	729	10.320	645
9. Sucreries	3	3	—	7.490	1.632	—	1.632	1.564	—	—
10. Meuneries	2	2	—	11.720	2.258	—	2.258	943	—	—
11. Brasseries	5	5	—	16.850	3.687	—	3.687	2.323	—	—
12. Distilleries d'alcool	1	1	—	50	—	—	—	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires	16	10	6	20.995	538	1.247	709	253	14.712	837
14. Carrières	7	3	4	6.600	1.136	600	536	965	—	—
15. Charbonnages	5	4	1	111.904	4.062	3.938	124	2.866	69.673	3.843
16. Mines et autres industr. extr.	3	1	2	57.000	75	629	554	—	—	—
17. Gaz	2	2	—	26.800	3.466	—	3.466	2.394	3.360	202
18. Électricité	7	7	—	193.367	9.822	—	9.822	9.237	58.892	3.498
19. Constructions électriques	11	7	4	75.171	2.695	6.281	3.586	2.691	22.825	1.158
20. Hôtels, théâtres, cinémas	16	8	8	23.225	446	1.428	982	340	—	—
21. Imprimerie, publicité	22	14	8	20.133	2.728	891	1.837	1.605	1.000	60
22. Textiles (lin, cot., laine, soie) ..	48	28	20	377.678	19.366	21.272	1.916	13.904	5.972	337
23. Mat. art. et prod. céramiques	18	11	7	33.600	796	2.490	1.694	503	26.245	1.812
24. Métallurg. et constr. mécan.	26	12	14	125.155	4.986	6.899	1.913	3.045	77.796	4.665
25. Constr. (bâtim. et trav. publ.)	20	12	8	102.529	34.619	4.094	30.525	31.877	1.750	87
26. Papeteries (industries)	2	1	1	3.400	8	39	37	50	9.800	636
28. Produits chimiques	24	21	3	142.953	7.092	75	7.017	5.233	30.569	1.849
29. Industries du bois	4	2	2	12.605	64	340	276	38	550	33
30. Tanneries et corroiries	4	2	2	9.260	233	606	373	—	—	—
31. Automobiles	3	2	1	13.100	16	291	275	—	—	—
32. Verreries	6	5	1	22.410	601	113	488	55	711	35
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	46	24	22	117.396	5.027	8.733	3.706	8.428	44.150	2.596
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	3.250	211
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	19	14	5	99.534	1.969	9.987	8.078	1.739	2.000	130
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	14.432	882
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	16	14	2	17.072	1.992	34	1.958	2.449	—	—
42. Divers non dénommés	5	4	1	5.885	82	1	81	16	—	—
TOTAL ...	557	365	192	2.470.113	166.706	92.013	74.693	137.334	595.596	31.707
B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
1. Banques et sociétés financ.	4	—	4	71.187	—	1.967	1.967	—	—	—
2. Sociétés commerciales	4	1	3	45.000	4	3.346	3.341	—	—	—
3. Sociétés industrielles	12	7	5	173.468	9.702	6.584	3.118	5.395	—	—
4. Sociétés agricoles	9	5	4	81.793	1.059	1.751	692	200	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	19.721	888
TOTAL ...	29	13	16	371.448	10.765	13.647	2.882	5.595	19.721	888
C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.										
1. Sociétés d'électricité	2	1	1	41.000	6.729	14	6.715	6.729	—	—
2. Chemins de fer	1	—	1	3.000	—	19	19	—	88.623	5.482
3. Tramways	4	1	3	14.753	1.377	8.323	6.946	1.327	87	4
4. Plantations et sociétés colon.	7	6	1	158.900	5.830	39	5.791	3.009	—	—
5. Sociétés diverses	14	7	7	156.223	1.445	2.518	1.073	538	24.159	980
TOTAL ...	28	15	13	373.876	15.381	10.913	4.468	11.603	112.869	6.466
TOTAL GÉNÉRAL ...	614	393	221	3.215.437	192.852	116.573	76.279	154.532	728.186	39.151

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin (milliers de fr.)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	98.655
Coupons d'emprunts de la Colonie	3.742
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	13.597
Coupons d'emprunts d'organismes divers	6.577

TOTAL ... 122.571

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État	10.914
Coupons de l'emprunt extérieur de la Ville d'Anvers	7.374

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

I — Détail des émissions (milliers de francs).

JUIN 1935.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL				Emissions d'obligations		Primos d'émission	Apports en nature compris dans les souscriptions et augment. de capital	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS anonymes et en commandite par actions (*)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL	
	anonymes et en commandite par actions			coopératives et unions du crédit		(Actions)				Nombre	Montant			Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Montant minimum	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré					Nombre	Montant	Nombre	Montant		
										Nombre	Montant							Nombre	Montant
1. Banques	—	—	—	—	—	1	36.000	1.000	1.000	—	—	—	1.000	1	125.000	—	—	2	17.000
2. Assurances	2	30	30	1	10	1	2.000	3.000	600	—	—	—	4	1	1.500	—	—	—	—
3. Opérations financières	10	22.900	21.600	6	14	10	418.268	215.797	214.076	—	—	57.500	152.112	6	71.000	3	271.735	8	306.711
4. Exportations, importations	2	1.100	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	40	—	—	—	—
6. Commerce d'habillement et ameubl.	5	530	310	—	—	1	30	70	70	—	—	—	100	1	300	—	—	—	—
7. Commerce de produits alimentaires.	1	400	207	1	60	1	150	300	300	—	—	—	459	2	850	—	—	—	—
8. Commerces divers	20	6.340	5.264	8	714	2	125	275	215	2	800	—	3.139	12	2.155	—	—	1	200
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	600
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries	—	—	—	—	—	1	103	102	102	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	—	—	—	1	2	2	2.750	2.150	2.150	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.500
14. Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	8.000
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Électricité	—	—	—	—	—	1	40.000	18.000	18.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques	—	—	—	1	1	1	500	125	125	—	—	—	—	2	600	—	—	1	375
20. Hôtels, théâtres, cinémas	4	370	320	—	—	2	290	710	375	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	—	—	—	2	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	3	3.047	3.047	—	—	1	2.000	1.500	300	—	—	—	2.425	2	4.500	—	—	2	5.500
23. Matériaux artificiels et céramiques	—	—	—	—	—	1	2.000	575	575	—	—	—	—	2	7.500	—	—	1	1.000
24. Métallurgie et construction mécanique	2	20.006	20.006	—	—	2	600	1.500	1.500	—	—	—	20.900	—	—	—	—	—	—
25. Construction (bâtim. et trav. publics)	2	1.250	1.250	1	1.285	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	1	400	350	350	—	—	—	350	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	53.750
28. Produits chimiques (**);	2	400	340	—	—	2	192.750	127.750	127.750	—	—	—	127.725	—	—	—	—	3	197.250
29. Industries du bois	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	686	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4.000
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries	—	—	—	—	—	1	4.800	1.200	1.200	—	—	—	—	1	9.250	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	1	122.569	891	891	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	—	—	—	1	5	2	2.450	1.622	1.622	—	—	—	1.622	—	—	—	—	2	3.112
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	55	56.573	52.874	22	2.101	34	827.785	376.917	371.201	2	800	57.500	309.836	32	223.381	3	271.735	29	599.998

(*) Coopératives et Unions du Crédit: 10 sociétés dissoutes au capital minimum de 424.500 francs.

(**) Dans ces chiffres sont compris l'annulation suivie d'augmentation de capital d'une grosse entreprise chimique. Celle-ci a également réduit à 40 p. c. la valeur nominale de ses obligations, avec faculté de remboursement de la valeur après réduction.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
EN JUIN 1935.**

II. — Groupement des sociétés anonymes et en commandite par actions selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé (milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Actions)				Emissions d'obligations		Primes d'émission	Apports en nature compris dans les souscr. et augm. de capital	DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL		
	Nom-bre	Mont-ant nominal	Mont-ant libéré	Nom-bre	Capital ancien	Augm. nominale	Mont-ant libéré	Nom-bre	Mon-tant			Liquid.	Fusions		Montant	Montant
												Montant				

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité.

En Belgique.....	55	56.573	52.874	34	827.785	376.917	371.201	2	800	57.500	309.836	223.381	271.735	541.248
En Belgique et à l'étr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au Congo Belge.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	58.750
TOTAL ...	55	56.573	52.874	34	827.785	376.917	371.201	2	800	57.500	309.836	223.381	271.735	599.998

2° Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

Jusqu'à 1 million	47	9.785	7.386	21	170.935	8.967	8.451	2	800	—	5.736	7.631	1.735	4.030
De plus de 1 à 5 millions.	5	16.282	15.082	9	24.850	18.250	13.050	—	—	—	17.400	8.600	—	35.610
De plus de 5 à 10 mill.	1	5.003	5.003	—	—	—	—	—	—	—	5.000	22.250	—	8.000
De plus de 10 à 20 mill.	2	25.503	25.403	1	40.000	18.000	18.000	—	—	—	25.000	—	—	60.000
De plus de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31.168
De plus de 50 à 100 mill.	—	—	—	1	75.000	75.000	75.000	—	—	1.500	—	60.000	—	269.200
De plus de 100 millions	—	—	—	2	517.000	256.700	256.700	—	—	56.000	256.700	125.000	270.000	192.000
TOTAL ...	55	56.573	52.874	34	827.785	376.917	371.201	2	800	57.500	309.836	223.381	271.735	599.998

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)
	milliers de fr.
1933 Moyenne mens..	261.547
1934 Moyenne mens..	205.903
1934 Avril	232.719
Mai	215.289
Juin	185.135
Juillet	207.859
Août	220.000
Septembre	181.288
Octobre	226.522
Novembre	157.691
Décembre	204.887
1935 Janvier	190.233
Février	275.888
Mars	268.923
Avril	176.196
Mai	210.280
Juin	162.391

**RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

PÉRIODES	ÉMISSIONS PUBLIQUES	OPÉRATIONS BANCAIRES CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE				
		Avances et remboursements opérés sur « emprunts » consentis pour le paiement de :				
		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouverture de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)		
	en Belgique	à l'étranger	Prélèvem. sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets
	milliers de fr.	millions	milliers de francs			
Année 1933	(3) 2.465.000	fr. fr. 600	837.975	128.788	278.093	406.648
Année 1934	350.000	(4)	499.740	175.829	170.401	223.400
1934 Mai	—	—	44.050	1.699	18.267	9.113
Juin	—	—	27.821	443	24.142	10.606
Juillet	—	—	43.464	8.938	13.600	16.908
Août	—	—	35.405	381	14.720	19.892
Septembre	—	—	31.193	1.250	13.225	27.948
Octobre	—	—	36.770	3.145	17.555	23.651
Novembre	—	—	42.541	2.649	7.913	13.884
Décembre	—	(4)	33.329	143.251	15.888	32.886
1935 Janvier	—	fr. fr. 475	55.963	2.804	11.586	26.128
Février	—	—	18.013	1.530	9.436	11.287
Mars	—	fr. fr. 225	27.344	2.082	20.126	11.742
Avril	(5) 100.000	—	22.631	1.370	19.598	12.834
Mai	—	—	77.649	5.566	24.667	5.580
Juin	—	—	34.719	2.957	32.111	10.699
Juillet	—	—	42.805	1.561	19.895	17.853

(1) Y compris les renouvellements au bout de 15 ans, qui se montent à environ 1 % du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Dans les pouvoirs publics, on comprend, outre l'Etat, les provinces et les communes, les organismes d'utilité publique, tels que la Société nationale des Chemins de fer belges, la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société nationale de Distribution d'eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Y compris un emprunt Crédit Communal de 350 millions de francs, 5 p. c., remboursable en 30 ans, non émis dans le public (date d'émission indéterminée).

(4) Il a été émis en Hollande, en décembre 1934, pour 1.500 millions de francs de bons du Trésor, à 3 mois, renouvelables, au taux de 4,75 p. c. (Cet emprunt n'est pas compris dans nos statistiques.)

(5) Emprunt Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 100 millions de francs, 3 p. c. (2^e série).

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.
Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	RÉSULTATS NETS			Dividende brut distribué aux action- naires	Dette obligataire (1)	Coupons d'obliga- tions bruts
	recensées	en bénéfice	en perte		bénéfice	perte	solde			
Année 1933	7.062	3.915	3.147	48.907.210	2.893.184	2.103.787	789.397	2.134.748	10.765.323	600.282
Année 1934	7.334	4.275	3.059	48.685.737	3.003.041	1.669.209	1.333.832	2.182.970	10.512.906	571.252
6 premiers mois 1934	4.881	2.948	1.933	27.785.359	1.907.876	926.697	981.179	1.337.144	5.261.491	296.115
6 premiers mois 1935	4.828	2.891	1.937	24.419.249	1.620.411	709.743	910.668	1.218.881	5.041.042	278.029
1934 Avril	1.592	916	676	8.301.982	491.921	321.956	169.965	305.301	925.150	47.381
Mai	1.068	627	441	9.374.945	682.377	328.607	353.770	479.539	929.903	48.138
Juin	623	375	248	3.585.995	194.093	142.981	51.132	145.440	669.403	38.777
Juillet	384	216	188	5.572.062	203.105	157.450	45.655	210.875	1.681.019	92.309
Août	153	86	67	1.707.209	72.894	25.983	46.911	30.956	541.550	30.996
Septembre	251	135	116	974.383	73.207	30.694	42.513	43.343	682.852	37.181
Octobre	560	312	248	4.264.321	245.545	187.370	58.176	186.452	748.608	43.546
Novembre	260	153	107	3.302.387	243.444	124.271	119.173	191.261	962.900	33.919
Décembre	296	164	132	3.427.056	191.928	61.399	130.529	151.182	634.486	37.186
1935 Janvier	112	71	41	496.507	67.281	19.556	47.725	53.652	1.513.536	85.647
Février	183	116	68	412.785	20.056	15.113	4.943	12.209	533.616	31.300
Mars	1.249	771	478	5.181.144	377.664	86.324	291.240	308.864	644.724	35.813
Avril	1.527	874	653	6.384.604	346.731	207.371	139.380	242.052	749.369	41.809
Mai	1.143	667	476	8.728.772	615.927	264.806	351.121	447.672	871.611	44.309
Juin	614	393	221	3.215.437	192.852	116.573	76.279	154.532	728.186	39.151

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

(Sociétés anonymes et en commandite par actions.)

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		ENSEMBLE DES ÉMISSIONS	PRIMES D'ÉMISSION	APPORTS EN NATURE compris dans les souscript. et augm. de capital	ÉMISSIONS NETTES (*)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	ACTIONS			Nom- bre	Mon- tant					
				Nombre	Capital ancien	Augment. nominale			Montant libéré				
Année 1933	625	669.052	587.992	226	2.318.779	911.035	766.563	22	162.917	1.743.004	147.268	846.576	818.164
Année 1934	594	1.401.297	1.209.700	189	1.741.069	666.130	605.910	21	99.960	2.167.387	13.084	1.491.326	437.328
6 prem. mois 1934 ..	340	375.795	323.538	88	736.423	266.024	239.807	13	33.210	675.029	2.749	426.579	172.725
6 prem. mois 1935 ..	320	931.271	894.860	129	1.240.248	853.346	773.462	15	26.500	1.811.117	113.950	1.326.745	482.027
1934 Avril	46	74.447	65.794	17	27.370	8.210	4.480	1	1.000	83.657	—	55.246	16.028
Mai	61	41.037	33.672	16	59.976	71.303	69.138	1	600	112.940	—	78.413	24.897
Juin	56	15.653	12.845	17	82.800	45.940	33.594	8	17.060	78.653	2.749	22.293	43.955
Juillet	34	9.007	8.113	16	200.900	36.510	23.116	5	26.000	71.517	—	5.935	51.294
Août	32	7.853	6.903	10	33.008	14.145	11.585	—	—	21.998	10.000	8.629	19.859
Septembre	34	18.505	14.137	10	49.613	25.023	19.903	—	—	43.528	150	22.993	11.197
Octobre	58	40.438	35.550	19	258.903	56.296	48.220	1	16.000	112.734	35	67.755	32.050
Novembre	40	173.295	164.048	18	202.130	121.365	117.063	—	—	294.660	150	215.099	66.162
Décembre	56	776.404	667.411	28	260.092	146.767	146.216	2	24.750	947.921	—	744.336	84.041
1935 Janvier	50	347.441	343.009	19	110.940	149.297	141.682	2	2.700	499.438	6.100	421.710	71.781
Février	65	428.075	416.655	16	71.175	182.325	173.139	4	8.500	618.900	50.350	502.483	146.161
Mars	57	52.896	42.456	12	34.213	17.887	12.212	3	6.000	76.763	—	42.539	18.129
Avril	48	20.116	17.651	22	61.365	49.355	49.191	3	5.500	74.971	—	29.457	42.885
Mai	45	26.170	22.215	26	134.770	77.585	26.037	1	3.000	106.755	—	20.720	30.532
Juin	55	56.573	52.874	34	827.785	376.917	371.201	2	800	434.290	57.500	309.836	172.539

(*) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1933	3.210	2.780	2.812	8.802	—
Année 1934	2.823	2.746	2.638	8.207	—
1934 Avril	198	228	223	649	2.732
Mai	221	232	223	676	3.408
Juin	193	241	224	659	4.066
Juillet	244	221	207	672	4.738
Août	228	234	216	678	5.416
Septembre	203	234	208	644	6.060
Octobre	312	239	231	782	6.842
Novembre	242	222	208	672	7.514
Décembre	260	224	210	693	8.207
1935 Janvier	271	208	198	677	677
Février	249	188	192	629	1.306
Mars	199	217	228	645	1.951
Avril	199	243	275	718	2.669
Mai	231	244	273	748	3.417
Juin	169	228	251	648	4.065

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 30 juin 1935 pour les exercices 1934 et 1935

(non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(Millions de francs.)

	Exercice 1934		Exercice 1935		Juin 1935	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 ^{es})	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (6/12 ^{es})	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1934	l'exerc. 1935
I. Contributions directes	2.633	3.057	662	1.457	57	112
II. Douanes et accises	2.750	2.868	1.311	1.396	—	228
dont douanes	1.497	1.548	693	734	—	134
accises	1.028	1.021	521	542	—	78
III. Enregistrement	2.637	2.837	1.415	1.296	—	251
dont enregistrement et transcr.	409	550	261	180	—	52
successions	203	204	87	96	—	20
timbre, taxe de transm..	1.986	2.040	1.046	1.002	—	176
Total ...	8.019	8.762	3.388	4.149	57	591
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	— 743		— 761			

NOTE. — L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sb. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1933 3 janvier	123/8	23.935,37	16 1/2	287,70	83,20
1934 2 janvier	127/0	23.906,81	19 5/16	327,52	72,99
1934 1 ^{er} juin	137/1 1/2	23.953,68	19 1/2	306,88	78,06
2 juillet	137/10	23.968,57	21	328,09	72,86
1 ^{er} août	138/1	23.821,98	20 7/16	317,64	75,00
3 septembre	141/7	23.821,23	21 13/16	330,62	72,05
1 ^{er} octobre	141/6	23.883,98	22 7/16	341,19	70,00
2 novembre	139/9	24.023,86	23 5/8	365,88	65,66
3 décembre	140/2	23.901,15	24 11/16	379,25	63,02
1935 2 janvier	140/10 1/2	23.822,36	24 5/8	375,15	63,50
1 ^{er} février	142/4	23.994,61	24 5/16	369,24	64,98
1 ^{er} mars	145/1	23.961,14	26 1/16	387,78	61,79
1 ^{er} avril	145/8 1/2	33.026,65 (3)	28 7/16	580,70 (3)	56,87
1 ^{er} mai	145/0	33.058,40	34 1/2	708,61	46,65
3 juin	142/0	33.082,07	33 1/2	703,11	47,05
1 ^{er} juillet	141/4 1/2	33.186,45	31 1/4	660,87	50,22
1 ^{er} août	140/9 1/2	33.213,61	30 3/16	641,57	51,77

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.

(2) L'once troy = 31,103481 grammes.

(3) Dévaluation du franc belge (arrêté royal du 31 mars 1935).

Banque Nationale de Belgique

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

(Milliers de francs.)

DATES	Encaisse-or	Portefeuille- effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (Lois du 27-12-1930 et du 19-7-1932)	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue
						Particuliers	Trésor	
Année 1933	13.393.004	3.816.451	276.055	1.794.407	17.752.997	1.498.098	506.229	19.757.324
Année 1934	13.265.240	3.480.181	286.917	1.727.786	17.473.502	1.353.811	434.884	19.262.197
1934 Mai	13.499.752	3.596.110	240.243	1.737.327	17.483.886	1.569.125	486.609	19.539.620
Juin	13.368.230	3.379.215	219.508	1.737.327	17.422.996	1.348.945	409.424	19.181.365
Juillet	13.158.913	3.316.266	274.646	1.718.246	17.581.308	999.604	378.267	18.959.179
Août	13.197.191	3.385.457	374.425	1.718.246	17.651.596	1.074.341	441.107	19.167.044
Septembre	13.269.833	3.351.696	243.755	1.718.246	17.652.098	1.172.140	264.876	19.089.114
Octobre	13.088.310	3.161.023	300.821	1.718.246	17.726.344	887.561	179.459	18.793.364
Novembre	12.613.932	3.228.022	474.099	1.718.246	17.533.744	853.735	188.553	18.576.032
Décembre	12.518.231	3.372.888	573.620	1.718.246	17.616.405	974.475	159.083	18.749.963
1935 Janvier	12.747.604	3.634.323	732.452	1.699.257	17.984.917	1.192.494	228.549	19.405.960
Février	12.676.946	3.243.783	995.873	1.699.257	18.096.011	901.572	222.701	19.220.284
Mars	12.005.992	3.876.579	1.300.103	1.699.257	18.412.439	926.125	165.880	19.504.444
Avril	14.040.481	5.226.902	992.529	829.349	19.155.852	2.239.122	180.914	21.575.888
Mai	15.763.803	6.178.846	722.491	829.349	19.485.537	4.345.621	129.028	23.960.186
Juin	17.915.697	7.337.858	560.995	829.349	20.278.499	6.658.363	158.344	27.095.206
Juillet	17.753.321	7.125.365	606.822	811.622	20.392.510	6.242.033	121.887	26.756.430